

**UNIVERSITE DU QUÉBEC À MONTRÉAL**

**L'INTÉGRATION AU QUÉBEC :  
PERSPECTIVES COMPARÉES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, LES  
COURTIERS EN IMMIGRATION ET LES POPULATIONS IMMIGRANTES  
AFRICAINES**

**TRAVAIL DE RECHERCHE DIRIGÉ  
PRESENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAITRISE EN SCIENCE POLITIQUE**

**PAR  
DIERO MAIMOUNA**

**AVRIL 2024**

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce document diplômant se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

Au terme de ce projet, je voudrais remercier tout d'abord le bon Dieu pour la vie, la santé et la force qu'il m'a donnée pour pouvoir mener à bien ce projet et vous le présenter à ce jour.

Ensuite, je remercie ma famille pour ses nombreux sacrifices à mon égard, mais aussi pour son soutien qui se voulait aussi bien moral que financier.

Enfin, mes remerciements vont à l'endroit :

- De tout le corps professoral, et particulièrement à mon encadrante, Mme Anne-Marie D'Aoust, pour leur disponibilité et les conseils qu'ils ont bien voulu partager avec moi ;
- De mes ami(e)s pour leurs encouragements continus ;
- De l'Université du Québec à Montréal et à toute son administration pour leur dévouement et pour tous les moyens qu'ils mettent à notre disposition pour favoriser notre réussite dans un environnement qui se voudrait propice à cet effet ;
- De tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce travail dirigé.

## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS .....	1
LISTE DES ABREVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES.....	3
RÉSUMÉ.....	4
INTRODUCTION.....	5
PROBLÉMATIQUE DE RECHERCHE ET OBJECTIF.....	6
MÉTHODOLOGIE.....	9
1. REVUE DE LITTÉRATURE.....	10
1.1 SURVOL DE L'IMMIGRATION AU CANADA ET AU QUÉBEC.....	11
1.2 PROFIL DE LA POPULATION AFRICAINE AU CANADA.....	13
1.3 SERVICES D'INTEGRATION OFFERTS PAR LE GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS.....	14
1.4 ENJEUX D'INTÉGRATION POUR LES PERSONNES MIGRANTES.....	15
2. CADRE THEORIQUE : L'INTERCULTURALISME QUÉBÉCOIS.....	17
3. L'INTÉGRATION : NOTION PRÉSENTÉE SOUS TROIS ASPECTS.....	19
3.1 L'INTÉGRATION SELON LES INSTITUTIONS QUÉBÉCOISES : LE MODÈLE INTERCULTUREL.....	20
3.1.1 ACCORD DE 1991 CANADA-QUÉBEC.....	21
24	
24	
3.1.2.2 LES SERVICES D'ORIENTATION DU QUÉBEC.....	25
3.1.2.3 L'INTÉGRATION AU MARCHÉ DE L'EMPLOI.....	26
3.1.2.4 L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS.....	27
3.1.2.5 L'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ.....	29
3.1.2.6 L'ACCÈS AU LOGEMENT.....	30
3.1.2.7 LE RÔLE DES MUNICIPALITÉS DANS L'INTÉGRATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS 31	
3.1.2.8 LES ACTEURS INFORMELS DU SECTEUR D'INTÉGRATION AU QUÉBEC.....	32
3.2 L'INTÉGRATION AU CANADA SELON LES CONSULTANTS EN IMMIGRATION : LE CAS D'ACCÈS CANADA.....	33
3.3 L'INTÉGRATION SELON LES PERSONNES IMMIGRANTES.....	42
CONCLUSION.....	46
BIBLIOGRAPHIE.....	48

## **LISTE DES ABREVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES**

CSLF- Conseil Supérieur de la Langue Française

CIUSS- Centre Intégré Universitaire de Santé et de Services Sociaux

CRCIC- Conseil de Règlementation des Consultants en Immigration du Canada

IRCC- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

MIDI- Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

MIFI- Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

PRIIME- Programme d'aide à l'Intégration des Immigrants et des minorités visibles en emploi

## Résumé

Cette revue de littérature comparée vise à examiner l'enjeu de l'intégration au Québec pour les personnes migrantes, et surtout afro-descendantes, à partir de trois points de vue différents : selon l'État provincial québécois, selon les firmes d'immigrations (qui agissent souvent comme premier point de contact entre les personnes immigrantes et la société d'accueil), et selon les personnes migrantes. L'exemple de la firme *Accès Canada* exemplifiera les enjeux identifiés pour les firmes d'immigration privées. Cette comparaison permet d'avoir une vision triple de la notion d'intégration, où chaque acteur témoigne de préoccupations diverses. Ces trois visions d'intégration dégagées peuvent être révélatrices de décalages importants entre différentes parties du processus d'intégration. Notre étude révèle que malgré la présence de nombreux programmes provinciaux d'intégration, certaines réalités locales québécoises, notamment l'intégration professionnelle et économique difficiles, forcent les personnes immigrantes à se replier sur leurs communautés d'origine pour survivre, ce qui mène de plus en plus au communautarisme. Le plan d'intégration du gouvernement provincial, nous soutenons, devrait être plus accessible, et surtout, moins axé sur la question de la conservation de la langue française que sur l'insertion socio-professionnelle afin de permettre une intégration réussie sur tous les plans.

## ABSTRACT

This comparative literature review aims to examine the issue of integration in Quebec, especially for Afro-descendants' migrants in Quebec, from three different perspectives: according to the Quebec provincial government, according to immigration firms (which often act as the first point of contact between immigrants and the host society), and according to migrants themselves. The example of *Access Canada* will illustrate the issues found for private immigration firms. This comparison offers a three-way view of the notion of integration, as far as we have a wide choice of actors, each acting at various levels of the integration process. These three visions of integration reveal significant discrepancies between various parts of the integration process. Our study reveals that, despite the presence of many provincial integration programs, certain local realities in Quebec - notably difficult professional and economic integration - force immigrants to withdraw into their communities of origin to survive, leading increasingly to communitarianism. We suggest that the provincial government's action plan for integration should be less focused on the issue of preserving the French language than on successful socio-professional integration, to enable the successful integration of immigrants on all fronts.

**Mots Clés : Canada – Québec – Immigration africaine – Intégration – Interculturalisme - Courtier en immigration**

## INTRODUCTION

Le Canada se présente aujourd'hui comme un grand pays d'accueil pour un nombre incalculable de personnes immigrantes venues des quatre coins du monde. D'après le *Tableau statistique canadien* (TSC) réalisé par l'Institut de la statistique du Québec (2022), on peut voir que le nombre de personnes migrantes a connu un accroissement considérable dans de nombreuses régions du Canada : à titre de comparaison, on peut voir que la province de l'Ontario est celle qui accueille le plus grand nombre de personnes migrantes avec 110 062 en 2016 contre 199 291 en 2021. Le Canada est reconnu pour sa grande diversité ethnique et religieuse, ce qui constitue le reflet de son caractère diversifié. Au-delà de cette mosaïque, le pays possède également des atouts naturels et des opportunités au niveau éducatif, économique et social qui attirent l'attention de nombreux candidats à l'immigration. Historiquement parlant, l'immigration canadienne a longtemps été sous la responsabilité du gouvernement fédéral (Paquet, 2016) avant de connaître un élargissement aux autres provinces, institué par la province de Québec dans les années 1960, mais qui ne sera mis en pratique qu'à partir des années 1990. On fait face alors à un modèle d'immigration canadien où les compétences se partagent entre le gouvernement fédéral et provincial. Ce modèle va permettre une intégration plus simple des étrangers dans les différentes régions du pays dans la mesure où chaque province va pouvoir fixer ses propres critères de sélection et ses politiques d'intégration.

Évoquer la question de l'immigration inclut la notion de découverte d'un nouvel environnement, d'un nouvel espace, d'une nouvelle culture, mais aussi d'adaptation pour les nouveaux arrivants. Prendre la décision d'immigrer dans un nouveau pays implique une adaptation sur plusieurs niveaux économique, social ou familial. Une fois arrivées au Canada, les personnes migrantes font face à des défis de divers niveaux auxquels ils ne sont forcément pas préparés et qui méritent une attention particulière. Ces difficultés rencontrées par les personnes immigrantes constituent un premier pas vers l'élaboration de stratégies d'intégration sociale et d'inclusion pertinentes dans les politiques d'immigration canadienne et québécoise.

Dans le cas du Québec, le modèle d'intégration existant est l'interculturalisme. Ce modèle, selon Gérard Bouchard (2013), favorise les interactions, les rapprochements, les échanges, des initiatives conjointes entre toutes les composantes de la société, ce qui permet d'une part de remplir les objectifs d'intégration, et d'autre part, de lutter contre l'exclusion et la discrimination. Ce modèle reconnaît la présence d'une majorité et d'une minorité culturelle,

dont les rouages permettent la pérennité de chaque communauté, mais aussi une cohabitation entre chacune d'elles.

En ce qui concerne l'immigration en provenance d'Afrique vers le Canada, l'aire représente actuellement une place importante soit 55,3 % des personnes immigrantes noires résident sur le territoire canadien (Statistiques Canada, 2024). Les Africains candidats à la migration régulière, c'est-à-dire ceux ayant suivi un processus d'entrée légale sur le territoire, comme les étudiants ou les travailleurs qualifiés, font face à un processus de sélection coûteux, mais aussi à des délais de réponse qui se veulent longs pour la plupart. En effet, chaque province se fixe un quota de personnes migrantes à atteindre en fonction de ses besoins. Ils se retrouvent principalement dans quatre régions du Canada que sont le Québec, l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta (Lindsay, 2001). Le Québec étant l'une des provinces qui accueille le plus d'immigrants en provenance d'Afrique, les personnes issues de cette dernière composent une proportion non négligeable de la population, soit environ 2,3 % (Kouamé, 2021, p.8). L'immigration africaine dans la province du Québec est passée de 5000 immigrants par an dans les années 2000 à 10 000 immigrants par an dans les années 2007. Avec la population immigrante africaine issue des pays du Maghreb qui se situe en tête (Kouamé, 2021, p.9). C'est une migration de personnes qualifiées et compétentes (Diop, 2008), ce qui est comparable à une fuite des cerveaux. Cependant, même si le nombre de personnes migrantes africaines vers le Canada ne cesse de croître, leur intégration ne se passe pas sans faille.

## **PROBLÉMATIQUE DE RECHERCHE ET OBJECTIF**

L'objectif de ce travail est d'offrir une revue de littérature comparée portant sur l'enjeu de l'intégration au Québec, surtout pour les personnes migrantes afro-descendantes. Notre recension de la littérature visera à présenter l'intégration sous trois angles différents : selon l'État provincial québécois, selon les firmes privées d'immigrations (ces dernières agissant souvent comme premier point de contact entre les personnes immigrantes et la société d'accueil), et enfin selon les personnes migrantes elles-mêmes. En effet, il existe des décalages importants entre différentes parties prenantes du processus d'intégration au Québec.

Notre analyse présentera surtout en détail les mesures du gouvernement du Québec en matière d'intégration, que nous contrasterons ensuite brièvement avec deux autres perspectives que sont



celles des firmes d'immigration et des personnes immigrantes. Cette comparaison nous permettra d'avoir une vision triple de la notion d'intégration selon trois types d'acteurs distincts, mais interreliés, dans la mesure où chacun agit à des niveaux différents du processus d'intégration. Ces trois visions d'intégration dégagées peuvent être révélatrices, selon nous, de décalages importants entre différentes parties du processus d'intégration.

Dans le cadre de notre recherche, nous étudierons en profondeur le déploiement effectif de l'intégration au sein de la province du Québec, qui se fait surtout à travers une perspective interculturelle. Nous nous attarderons notamment sur le flou entretenu entre les institutions publiques gouvernementales et les firmes privées d'immigration.

D'après Azouz Begag (2003, p.5), le terme d'intégration est utilisé pour désigner une opération par laquelle un individu s'incorpore à un milieu, à une collectivité, par opposition à la ségrégation de droit ou de fait des personnes en raison de leur race ou de leur niveau d'instruction ou de leur condition sociale. Le terme intégration renvoie d'abord à un processus et ensuite au résultat d'un processus. En effet, la question de l'intégration en matière d'immigration a toujours soit porté sur le rôle de l'État à travers la mise en place de politiques publiques, soit sur les difficultés économiques, sociales que rencontrent les immigrants dans la société d'accueil.

De manière générale, l'intégration renvoie au processus par lequel une population immigrante adhère aux normes de vie et aux codes d'une société d'accueil. L'intégration fait l'objet de nombreuses définitions dans la littérature. Elle est, il est important de le rappeler, un terme muni de nombreux sens et qui est utilisé aussi bien dans le domaine sociologique (Abdelmalek Sayad [1994], Gilles Ferreol [1998], Cathérine Rhein [2002], Juliette Grange [2005], Keith Sheldon [2007], Vincent Tiberj [2014], Michelle Labelle [2015]), ou encore économique (Rhein [2002], Bruno Roy [2006], Brahim Boudarbatt et Pouya Ebrahimi [2016]). Ce terme est défini comme étant « le vouloir-vivre ensemble », le processus par lequel un individu prend place dans une société, selon Durkheim, qui en fera la différence avec le contrat social de Rousseau (Durkheim,1960). Elle peut être aussi définie comme étant la participation de populations particulières à la société nationale (Schnapper, 1991). Cette intégration concernant le domaine migratoire peut se faire sous différents angles, qu'ils soient économiques, sociaux ou encore professionnels.

Après avoir examiné la compréhension de l'immigration par l'État provincial et des courtiers en immigration, exemplifiés ici par la firme privée *Accès Canada*, nous contrasterons ces visions avec les enjeux d'intégration soulevés par les personnes migrantes au sein d'une littérature secondaire portant sur les immigrants afro-descendants au Québec.

Pour exemplifier les courtiers en immigration, notre choix se portera sur la structure *Accès Canada*, qui est une firme de consultation en immigration accréditée disposant de nombreuses représentations à travers le continent africain et qui a pour but de faciliter les démarches des différents candidats africains à l'immigration (Accès Canada, 2023). Elle fait office de représentation dans certains pays africains en matière d'immigration au Canada. Ce travail de représentation effectuée par les firmes de consultation est normalement régi par des instructions mises en place par le Collège de Conseil en Immigration et en Citoyenneté (CCIC). *Accès Canada* s'occupe des personnes désireuses de vouloir s'installer de façon permanente au Canada. En plus de son rôle d'intermédiaire entre l'État canadien et les immigrants, elle participe également à une présentation du Canada comme étant un pays d'intégration facilité (Accès Canada, 2023). Comme l'indique leur site : « Nous sommes convaincus que le Canada est un pays dans lequel il est possible de s'intégrer avec succès et d'y réussir les prochaines étapes de sa vie » ou encore « l'intégration avec succès de ces millions de nouveaux arrivants n'aurait pas été possible sans ces règles de respects et de droits. » (Voir sous-section « ce que nous combattons le plus » dans Accès Canada, 2023) sont entre autres des phrases utilisées et mises en avant par cette firme sur son site officiel. Elles illustrent la facilité avec laquelle l'entreprise décrit l'intégration en territoire canadien. Cette instance est donc un premier point de contact majeur dans le parcours migratoire de nombreuses personnes migrantes africaines. Dans ce travail de recherche, nous relèverons notamment qu'il existe un décalage entre le discours développé sur le site de cette firme et la réalité que connaissent les personnes migrantes une fois sur le territoire canadien. Il existerait ainsi au minimum trois discours sur l'intégration que sont celui du gouvernement, celui des firmes en consultation et la réalité que connaissent les immigrants.

## MÉTHODOLOGIE

Pour la réalisation de notre travail, nous procéderons à une revue de littérature sur la thématique de l'intégration des personnes migrantes africaines au Canada. Notre travail de recherche étant un travail de recherche dirigé et non un mémoire de maîtrise, cela vient avec des limites contraignantes en termes d'espace (50-60 pages) et de temps dévolu à la rédaction, beaucoup moindre que pour un mémoire de maîtrise. De plus, sachant le temps nécessaire pour compléter une demande éthique, récolter et retranscrire des témoignages de première main et la nécessité de rendre compte de la richesse des données récoltées dans un travail, il a été décidé de ne pas nous engager dans une démarche de sollicitation de témoignages de première main pour les fins de ce travail, même si cela aurait été l'idéal pour appuyer solidement notre revue de littérature. Afin de compenser ce manque et pour répondre au mieux à notre problématique de recherche, cette revue mobilisera plutôt de manière modeste des travaux ayant des données récentes sur la question de l'intégration en milieu canadien, mais portant plus précisément sur l'immigration des Africains. Nous nous baserons ainsi sur quelques témoignages venant de sources extérieures pour bonifier notre analyse. Ces sources sont pour la plupart des mémoires de maîtrise ayant eu pour méthodologie des études de terrain qui nous seront utiles pour soutenir notre thèse. Le choix de ces œuvres a été fait en fonction de la pertinence des témoignages et aucune distinction de pays spécifiques du continent africain n'a été faite. Parmi ces sources, nous retrouvons :

- Boubacar Diallo. (2013). *Les réseaux sociaux comme source d'insertion professionnelle en Outaouais : le cas des immigrants africains noirs de la ville de Gatineau*. Mémoire de Maîtrise. Université du Québec en Outaouais.
- Christine Nikuze. (2011). *Stratégies d'intégration professionnelle de femmes d'Afrique subsaharienne au Québec*. Mémoire de maîtrise. Université Du Québec à Montréal (Québec, Canada)
- Arthur Noel Ezechiel. (2006). *Les stratégies individuelles d'intégration des immigrants guinéens, maliens et sénégalais au Québec*. Mémoire de maîtrise. Université Du Québec à Montréal (Québec, Canada)
- Li Xue (2007). *Portrait d'un processus d'intégration : difficultés rencontrés et ressources mises à profit par les nouveaux arrivants au cours des quatre dernières années qui suivent leur*

*arrivée au Canada : données tirées de trois cycles de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada. Ottawa-Ontario : Citoyenneté et immigration Canada 2010, 31 pages.*

· Geneviève Coté-Therrien, (2022). *Épreuves de l'immigration vécues par les couples originaires d'Afrique subsaharienne francophone*. Mémoire, Montréal (Québec, Canada), Université du Québec à Montréal.

Les publications scientifiques avec des études statistiques sur la question migratoire seront mises à profit afin de soutenir notre argumentaire. Enfin, pour notre étude de cas empirique comparant la présentation du processus d'intégration canadien effectué par les consultants en immigrant avec les défis d'intégration rencontrés par les personnes migrantes, nous mobiliserons le contenu de la firme d'immigration d'*Accès Canada*.

Afin de comprendre les trois visions de l'intégration au niveau des personnes immigrantes, du gouvernement provincial et des courtiers en immigration au Québec, la revue de littérature a été choisie comme méthodologie d'analyse. Cette recherche contextualise dans un premier temps l'historique de l'immigration au Canada et au Québec, le profil de la communauté africaine au Canada et les enjeux d'intégration pour les personnes immigrantes d'origine africaine.

## **1. REVUE DE LITTÉRATURE**

En premier lieu, à la suite d'un bref historique sur l'immigration au Québec, nous reviendrons sur la définition de l'intégration qui nous semble la plus appropriée pour appuyer nos propos. En second lieu, nous parlerons des ressources offertes aux personnes migrantes afin de faciliter leur intégration, ensuite nous présenterons le profil de la population africaine au Canada, puis en dernier lieu, des firmes d'immigration.

## 1.1 SURVOL DE L'IMMIGRATION AU CANADA ET AU QUÉBEC

Le déplacement d'individus d'un pays vers un autre dans le but d'y rester est au cœur de l'histoire même de celle du Canada, nous dit Harold Troper (2013). L'immigration canadienne au XIX<sup>e</sup> siècle était d'abord pensée dans une logique impériale et coloniale, avec une forte entrée de Britanniques sur le territoire. Dans l'historique des personnes qu'il a accueillies dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, le Canada comptait des immigrants d'Europe, des Caraïbes ou d'Amérique latine. Ce schéma va changer et évoluer au fil des ans. En effet, les Africains vont commencer à migrer de plus en plus vers le Canada en raison des nombreuses restrictions auxquelles ils font face dans les autres pays (Diop, 2008, p.169).

La présence des Noirs au Canada est visible depuis le 17<sup>e</sup> siècle avec la déportation des esclaves venus des États-Unis ou des Antilles (Oyeniran, 2021). Par l'appellation de migrants africains, nous entendons ici les Africains issus des différentes parties du continent que sont l'Afrique australe, occidentale et orientale. Leur schéma d'immigration va connaître une évolution au cours du temps. L'immigration africaine représentait une très faible proportion de l'immigration totale entre 1946 et 1950, soit 0,3% de l'immigration totale (Naidoo, 2010). Ce pourcentage va connaître une hausse de 1 à 2% dans les 20 années qui suivront pour donner suite à la volonté de mise en place d'une politique d'immigration non discriminatoire, le Livre Blanc sur l'immigration de 1966. Ce nouveau système s'inscrivait dans un besoin de main-d'œuvre, donc bien évidemment répondait à un besoin économique. Mise en place par le ministre Jean Marchand, cette nouvelle politique souhaitait mettre un accent particulier sur l'immigration de travailleurs qualifiés afin d'éviter l'afflux de migrants non qualifiés. En 1972, un événement majeur va aussi avoir un impact sur l'augmentation des migrants africains au Canada. On assiste cette année-là à l'expulsion de la communauté sud-asiatique d'Ouganda, décidée par le dictateur Idi Amin Dada. Le Canada se retrouve donc à accueillir environ 7 000 Asiatiques en provenance d'Ouganda. Cette ouverture va permettre une augmentation de la proportion d'immigrants africains au sein du pays. Cette tendance se maintiendra jusqu'en 1975, avec l'indépendance de nombreux pays africains. En 1976, une nouvelle politique sous la forme du Livre vert fait son apparition : la Loi sur l'immigration de 1976 (Immigration Act, 1976). Cette loi aura un coût considérable sur l'arrivée d'Africains au Canada, car sa mise en place va définir non seulement de manière claire les objectifs de la politique d'immigration canadienne, mais elle va aussi introduire les réfugiés comme une catégorie distinctes d'immigrants que le pays peut accueillir (Musée canadien de l'immigration du Quai 21, 2023). Cette nouvelle

catégorisation va permettre au Canada d'accueillir de nombreux migrants africains sous cette nouvelle appellation.

On entend par politique d'immigration la façon dont le gouvernement contrôle, par des lois et des règlements, qui peut venir s'installer au Canada (Dirks, 2006). Il est important de souligner le fait que la politique d'immigration canadienne va connaître des évolutions en fonction des intérêts nationaux, de l'évolution économique et sociale du pays et de l'influence des pressions extérieures (Chouinard et Pelletier, 1983). Ces changements vont avec une volonté de construction nationale que Céline Bourdais et Victor Piché vont nommer le « nation building » allant de pair avec une volonté de régulation du système d'immigration (Bourdais et Piché, 2003).

La politique d'immigration canadienne contemporaine poursuit trois objectifs : l'accroissement économique, la croissance démographique et l'appui humanitaire concernant le cas des réfugiés (Dirks, 2006). Le Canada est une terre d'accueil pour de nombreux migrants, ce qui a permis d'en faire une société multiculturelle. L'immigration a toujours été sous la responsabilité du gouvernement fédéral jusqu'à ce que le Québec exige plus de responsabilités à ce sujet (Paquet, 2016). Or, l'entrée sur le territoire n'est pas permise à tout le monde. Irving Abella et Petra Molnar (2019) parlent de « politiques d'immigration discriminatoires », tandis que Victor Piché nous explique que le contrôle migratoire est dû au fait que la notion « d'immigration » renvoie de manière intime à celle de « contrôle de territoire » donc à la question « qui peut y entrer et en quel nombre » (Piché, 2022). Toper (2013), quant à lui, souligne que l'immigration canadienne doit faire face à un système de points qui, par la suite, déterminera sa capacité à entrer sur le territoire. Ce système de point se fait en fonction de l'âge, de l'éducation, de la capacité à parler français ou anglais, mais aussi des compétences professionnelles. Ce système de sélection, discriminatoire pour certains auteurs comme Dominique Daniel (2003), connaîtra une amélioration dans les années 1960 et débouchera sur l'adoption de la loi sur l'immigration de 1976 (musée de l'Histoire canadienne du Quai21), qui est le début d'une immigration qui se veut plus massive et plus variée.

Le Canada dispose de nos jours d'un programme d'immigration facilité selon le profil du candidat, c'est-à-dire que ce dernier peut appliquer à titre de travailleur qualifié, de réfugié, de membre du regroupement familial ou d'étudiant étranger. D'après le profilage de la communauté africaine contemporaine au Canada fait par Colin Lindsay (2001), certains points

importants sont à retenir : c'est une population pour la plupart née à l'étranger et jeune, avec un niveau d'éducation universitaire (Lindsay, 2001).

## 1.2 PROFIL DE LA POPULATION AFRICAINE AU CANADA

Les Africains résidant au Canada présentent différentes caractéristiques qu'il serait intéressant de souligner. Tout d'abord, c'est une population grandissante et qui constitue un groupe ethnique majeur au Canada. En 2021, 55,3% des personnes immigrantes au Canada provenaient de l'Afrique, soit un pourcentage quatre fois plus élevé que celui de 1971 (Statistiques Canada, 2024). Cette population va continuer de croître et pourrait atteindre 3 millions d'ici 2041 selon Statistiques Canada (2024). Ces immigrants sont pour la plupart nés dans leur pays d'origine en Afrique et parmi les pays les plus récurrents on retrouve le Nigeria (12%), l'Ethiopie (4,7%) et la République démocratique du Congo (4,1%). La province du Québec accueille un grand nombre d'entre eux (241 405) avec en second la province de l'Ontario (226 755) (Statistiques Canada, 2016) dû à de nombreux facteurs, notamment la langue. Au niveau éducatif, 46,4% de cette population est titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme d'étude supérieur (Statcan, 2024). Au niveau de l'employabilité, le taux de chômage des hommes noirs (9,2%) est plus élevé que celui des femmes (7,8%) comparativement à ceux de la population totale (StatCan, 2024). Selon l'enquête sur la diversité ethnique, ces personnes migrantes éprouvent un profond sentiment d'appartenance au Canada (83% envers le Canada contre 71% envers leur groupe culturel, selon Lindsay [2001], p.17). Ce sentiment s'exprime par leur hyperactivité au sein de la société canadienne, qui se matérialise au travers des votes ou encore d'une participation à une activité communautaire (Lyndsay, 2001, p.17).

Cependant la population africaine résidant au Canada ne néglige pas le fait qu'elle est également victime de discrimination due à la couleur de peau et que la discrimination sur cette base avait pour la plupart du temps lieu sur leur lieu de travail (StatCan, 2019). Cette discrimination laisse entrevoir des défis importants liés à l'intégration, qui doivent être explorés.

### 1.3 SERVICES D'INTÉGRATION OFFERTS PAR LE GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS

Dans le cas québécois, qui est celui qui nous intéresse, le gouvernement fait des propositions en matière d'intégration des nouveaux arrivants. En effet, de nombreux services sont offerts à ces derniers afin de faciliter au maximum leur intégration. Ces services sont offerts en plusieurs langues et peuvent être disponibles en ligne ou en présentiel. Allant des cours de français aux séances d'information offertes sur la reconnaissance des compétences par Qualifications Québec, le menu des services se veut diversifier et varié afin d'aborder tous les aspects d'une intégration réussie. Ces services offerts à l'étranger ne sont pas les mêmes pour tout le monde. Comme le souligne Geneviève Côté-Therrien, pour les populations européennes, les séances d'informations porteront sur des thèmes comme le marché de l'emploi (opportunités d'emploi dans la région, accès aux métiers réglementés, etc.) et l'installation au Québec, alors que les séances offertes en Afrique avant le départ porteront sur des secteurs très précis que sont celui de la santé, avec pour exemple le webinaire sur les Journées Québec Soins Infirmiers ou le webinaire du Génie (Côté-Therrien, 2022, p.18).

On peut également citer Accompagnement Québec, qui est un service d'intégration pour les immigrants avant leur arrivée sur le territoire (Gouvernement du Québec, 2023). Ce site, mis en place par le gouvernement, offre une panoplie de services à travers la plateforme ARRIMA du gouvernement du Québec. Cette plateforme est un service en ligne d'immigration et d'apprentissage du français. Ce site dispose d'une application mobile permettant ainsi à ses usagers d'en prendre connaissance directement à partir d'un téléphone intelligent. Ceci s'inscrit dans le plan d'intégration du ministère de l'Immigration et de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) de 2022, qui a mis en place quatre programmes spécifiques d'intégration facilitée que sont le Programme d'appui aux collectivités, le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration, le Programme de soutien à la mission et le Programme d'aide à la reconnaissance des compétences<sup>1</sup>. En plus de ces programmes, le ministère supervise de nombreux services au travers de la province en soutien aux immigrants arrivés sur le territoire (MIFI, 2022). Le site Web du ministère de l'Immigration et de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) aide les immigrants sur de nombreux aspects que sont le travail, le logement ou encore l'installation.

---

<sup>1</sup> Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. (2016) Fiche synthèse sur l'immigration au Québec. Gouvernement du Québec. [http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/FICHE\\_syn\\_an2016.pdf](http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/FICHE_syn_an2016.pdf)



Le gouvernement québécois use de nombreux moyens pour que les personnes migrantes démontrent un intérêt particulier à participer à tous ces programmes d'intégration. C'est le cas de la session d'information Objectif Intégration, d'une durée de 24h, et qui est non seulement accompagnée d'une attestation de participation, mais qui, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, est obligatoire dans le cadre de nombreux programmes d'immigration. Elle s'accompagne également d'une compensation financière pouvant aller jusqu'à 205 dollars canadiens (Gouvernement du Québec, 2023).

#### 1.4 ENJEUX D'INTÉGRATION POUR LES PERSONNES MIGRANTES

La notion d'intégration désigne le processus par lequel les individus participent à la société globale par l'activité professionnelle, l'apprentissage des normes de consommation matérielle, l'adoption de comportements familiaux et culturels, les échanges avec les autres et la participation aux institutions communes (Schnapper, 2008, p.3). L'intégration ne concerne pas seulement la participation à la société nationale d'une tranche particulière de la population, mais aussi l'évolution de la société nationale entière. C'est un phénomène assez complexe derrière lequel se cachent des interactions multiples. L'intégration des personnes migrantes s'effectue dans divers domaines : économiques, culturels, professionnels, linguistiques et sociaux. Chacun de ces aspects peut évoluer en parallèle des autres et à des rythmes différents, mais également se renforcer de manière mutuelle. Une bonne maîtrise de la langue locale permettra un meilleur accès au marché de travail et cette maîtrise de la langue, additionnée à l'exercice d'une activité économique, favorise une meilleure intégration sociale.

L'intégration dépend de nombreux facteurs. C'est un processus à double sens entre la société d'accueil et l'immigré : l'immigré fournit des efforts pour s'intégrer, mais la société à son tour crée les conditions pour faciliter son intégration en l'acceptant dans les principes de leurs relations sociales (Ezéchiél, 2006). On se retrouve donc avec un schéma à trois niveaux : des politiques nationales d'accueil, l'attitude des citoyens envers la personne migrante et la volonté d'intégration du nouvel arrivant. Les personnes migrantes, une fois dans leur pays d'accueil, doivent faire face à des défis énormes en matière d'intégration et ces défis se font ressentir sur les différents aspects de l'intégration.

Dans le cadre canadien, plus précisément québécois, l'emploi du terme intégration désigne la manière par laquelle les nouveaux arrivants doivent devenir de nouveaux membres de la société d'accueil. Li (2003, p.1) nous explique que « s'intégrer, dans le cadre du discours migratoire canadien, c'est devenir semblable aux Canadiens et maintenir la différence culturelle, c'est le contraire de l'intégration ».

On peut également définir l'intégration comme un processus d'adaptation à long terme, multidimensionnel et distinct de l'assimilation (Labelle, 2008). Brahim Boudarbat (2011), dans son travail sur les défis d'intégration des immigrants dans le marché de travail au Québec, parle de l'inégalité existante quant à l'obtention d'un travail dans les différentes régions du Canada. Son étude met en avant le fait que l'accession au marché de travail dépend non seulement de la capacité d'embauche des entreprises, mais aussi des compétences linguistiques et de l'acquisition d'une expérience professionnelle canadienne (Boudarbat, 2011, p.137). La question de la langue est un enjeu important en matière d'intégration et c'est dans cette optique que les auteurs Phillippe Hambye et Anne-Sophie Romainville (2014) vont s'interroger sur l'intégration des personnes non francophones. Ils en concluent que « si les politiques d'intégration linguistique ne servent pas objectivement à améliorer l'intégration, elles serviront d'alibi aux politiques face aux difficultés à résoudre les problèmes associés à l'immigration » (p.73). L'œuvre de Victor Piché (2016) s'inscrit dans la même logique avec le facteur de la langue comme critère d'intégration dans la société québécoise.

Enfin, en matière d'intégration, un problème récurrent se pose au Québec, qui est celui du manque de reconnaissance des compétences acquises en dehors de la région. Ceci a pour conséquence directe une disparité entre les salaires des immigrants et des non-immigrants (Girard et Renaud, 2008), en plus de diriger les immigrants vers des domaines autres que leur domaine de compétence initial. Celui-ci sera souvent moins bien rémunéré, et nécessitera à nouveau un temps d'adaptation. Ben Stolane (2017, p.44) explique que cette déqualification, bien qu'elle soit une solution temporaire pour les personnes migrantes nouvellement installées, aura une incidence sur le long terme sur leurs compétences.

Au-delà des défis logistiques et bureaucratiques que peut poser l'intégration des personnes migrantes, il est également important de porter un regard sur les pratiques d'intégration qui émanent de celles-ci. En effet, la raison avancée pour accueillir un grand nombre de personnes migrantes est le besoin de main-d'œuvre, mais la solution semble se trouver dans la mise en

place d'une politique publique adéquate et adaptée en vue d'absorber les potentialités des personnes immigrantes (Ferhi 2013, p.17).

Au vu de ce qui a été dit plus haut, il faut partir sur la base selon laquelle il n'y a pas qu'une seule intégration, mais des formes d'intégrations qui se font de manière progressive et à différentes échelles. Une question pertinente peut être cependant posée : quand peut-on parler d'une intégration réussie ? Une analyse de l'intégration des personnes migrantes réside dans le rôle des différents acteurs au sein de celle-ci, mais aussi de leurs interactions. Les compagnies d'immigration constituent des acteurs importants, puisqu'elles représentent souvent le premier point de contact entre les personnes souhaitant migrer et les pays destinataires.

## **2. CADRE THÉORIQUE : L'INTERCULTURALISME QUÉBÉCOIS**

Vu l'enjeu de gestion et d'intégration que représentent les migrations pour l'État, le souci de mieux gérer la diversité culturelle ou religieuse se fera de plus en plus sentir au niveau des nations (Choquet, 2016, p.23). Chacun adopte un modèle différent. Selon Choquet, on a le modèle multiculturaliste différentialiste qui s'impose au Canada et qui permet aux immigrants de conserver leur culture d'origine et s'adapte à leur présence en développant des programmes dont l'objectif est d'assurer l'équité entre les citoyens, quelles que soient leurs cultures, leur origine et leur couleur de peau (p.28). On constate au travers de cette définition que c'est un modèle qui, dans la pratique, favorise en tout point une intégration totale avec en plus un traitement équitable avec les nationaux, ce qui marque ainsi une lutte contre les traitements discriminatoires qu'ils peuvent rencontrer. On peut également définir le multiculturalisme comme une politique de reconnaissance et de respect de la diversité, prioritairement dans le domaine de l'éducation, puis étendue en général à tous les aspects du pluralisme lié aux politiques de respect et non de justice sociale (Segura, 2011, p.82). Le Canada dispose de sa propre vision multiculturaliste depuis 1971 (Ibid., p.81). Elle verra le jour au Canada pour donner suite au débat entre le biculturalisme et le bilinguisme, deux notions qui ne faisaient pas consensus (Rocher et White, 2014, p.7). Cette politique visait quatre objectifs : venir en aide aux groupes culturels à conserver et à affirmer leur identité, favoriser leur participation à la société canadienne notamment au sein des institutions, promouvoir les échanges entre tous les

groupes culturels dans l'intérêt de l'unité nationale et enfin d'aider les immigrants dans leur apprentissage d'au moins l'une des deux langues officielles du Canada (Ibid., p.8).

La Loi sur le Multiculturalisme Canadien (LMC) va connaître une évolution à travers le temps, car le pays connaîtra une diversification des personnes issues de l'immigration, ce qui engendrera de nouveaux enjeux. Une révision de la loi s'impose avec l'ajout par le gouvernement canadien de trois nouveaux objectifs politiques en 2009, soit bâtir une société intégrée et cohésive sur le plan social, accroître la sensibilité des institutions aux besoins de la population diversifiée du Canada et participer activement à des discussions sur le multiculturalisme et la diversité à l'échelle nationale et internationale (Ibid., p.9).

Le multiculturalisme est un modèle qui ne fait pas l'unanimité et qui fera l'objet de nombreuses critiques au sein même du Canada. En effet, il est important de souligner que le Québec est une province avec une identité québécoise distincte que le multiculturalisme ne prend aucunement en compte dans sa formulation. Selon Sophie-Hélène Goulet (2014), qui cite les propos de Gérard Bouchard (2012), la particularité du Québec est son grand territoire, sa notion historique, sa francophonie identitaire et culturelle, sa tradition catholique et la spécificité de ses institutions politiques, juridiques et économiques (Goulet, 2014, p.393). La majorité francophone québécoise se retrouve en minorité au Canada et doit donc résoudre un problème de diversité ethnoculturelle sur son territoire (Ibid., p 393) avant de s'engager dans une politique multiculturalisme canadienne. C'est dans cette optique que l'interculturalisme verra le jour en réponse au multiculturalisme canadien qui, selon les Québécois, répond plus à un besoin canadien (Choquet, 2016, p.37). Comme le résume Antoine Dionne-Charest : « Alors que l'interculturalisme essaie de concilier une culture commune et la diversité culturelle, le multiculturalisme ne promeut que la diversité culturelle. Pour une nation minoritaire comme le Québec, qui craint naturellement la marginalisation, le multiculturalisme n'est pas une garantie suffisante pour sa survie » (Dionne-Charest, 2019).

L'interculturalisme est défini par Choquet (2016) comme :

Un modèle d'intégration, c'est-à-dire un ensemble de mécanismes opérant à différents niveaux de la société, qui ont pour fonction de faciliter l'insertion des citoyens dans la société. Ici, le concept d'intégration ne se réfère pas à l'effort de l'immigrant pour se conformer aux manières de vivre et à la culture de la majorité comme dans le cadre des modèles assimilationnistes. Il signifie un processus réciproque et multidimensionnel qui concerne l'insertion professionnelle,

sociale, économique, culturelle, l'accès au logement, et implique tout autant le citoyen que la société d'accueil ». (p.32).

Pour Samuel Proulx-Chénard (2021), l'interculturalisme québécois est une réponse au multiculturalisme canadien. Pour lui, contrairement au multiculturalisme, l'interculturalisme prend en compte la dynamique entre groupe majoritaire et groupe minoritaire. L'interculturalisme vise l'intégration des groupes minoritaires au sein de la société québécoise, mais porte une importance particulière à la langue ainsi qu'à la francisation des nouveaux arrivants. Ce partage d'une langue commune, d'un cadre civique commun, favorise l'espoir d'un sentiment commun d'identification.

L'interculturalisme présente quatre grandes caractéristiques que l'on peut retenir, à savoir son attachement à l'égal traitement entre minorités et majorités, pour éviter la distinction entre le « eux » et le « nous », la dimension linguistique, le passage du paradigme de la « diversité » à celui du « pluralisme » ; et sa prise en compte du peuple québécois (Segura, 2011, p.86). Pour Bouchard (2012), l'interculturalisme sera présenté comme « un modèle pluraliste, qui se soucie autant des intérêts de la majorité culturelle, dont le désir de se perpétuer et de s'affirmer est parfaitement légitime, que de ceux des minorités et des immigrants ». Le Québec prendra rapidement ses distances face à la politique du multiculturalisme, qu'il considère comme une atteinte à son identité collective, et mettra en place son propre modèle d'intégration interculturelle. Ce modèle d'intégration est une parfaite combinaison entre le souci de préservation de l'identité nationale et celui de la minorité ethnique. C'est un modèle qui fait de l'inclusion son fondement<sup>2</sup> et c'est cette approche qui a été adoptée par le gouvernement québécois en matière d'intégration.

### **3. L'INTÉGRATION : NOTION PRÉSENTÉE SOUS TROIS ASPECTS**

Cette tension entre multiculturalisme et interculturalisme est centrale, puisque l'immigration est un domaine de compétence partagé entre le gouvernement fédéral et les provinces. La nuance entre multiculturalisme canadien et interculturalisme québécois expose ainsi un

---

<sup>2</sup> Ce courant a néanmoins fait l'objet de critique sur le fait que ce pluralisme pourrait nuire au Québec francophone en portant atteinte à sa culture d'origine et ses valeurs au profit du relativisme culturel et en favorisant la pratique d'accommodements (Coté, 2022, p.46).

décalage d'objectifs en matière d'immigration et d'intégration (Labelle, 2015). Au Québec, l'intégration sera définie comme un processus d'adaptation à long terme, multidimensionnel et distinct de l'assimilation. Ce processus dans lequel la maîtrise de la langue d'accueil joue un rôle essentiel n'est achevé que lorsque l'immigrant ou ses descendants participent pleinement à l'ensemble de la vie collective de la société d'accueil et ont développé un sentiment d'appartenance à son égard (Québec, MCCI, 1990a, p. 16). L'intégration québécoise se résume donc surtout à la connaissance de la langue et au sentiment d'appartenance à la société d'accueil. Mais comment cette intégration est présentée et vécue peut varier grandement.

Dans cette partie, nous présenterons l'intégration dans la province du Québec sous trois angles distincts : en premier lieu, nous présenterons l'intégration du point de vue institutionnel du gouvernement du Québec, ancré dans la notion d'interculturalisme. En second lieu, l'intégration sera présentée du point de vue des tierces parties du domaine migratoire québécois que sont les firmes d'immigration, plus précisément à partir de l'exemple de la firme d'immigration privée Accès Canada. En dernier lieu, nous présenterons l'intégration du point de vue des premiers intéressés, c'est-à-dire les populations migrantes elles-mêmes.

### 3.1 L'INTÉGRATION SELON LES INSTITUTIONS QUÉBÉCOISES : LE MODÈLE INTERCULTUREL

L'interculturalisme, comme nous avons tenté d'en comprendre les rouages un peu plus haut dans notre travail, est un processus réciproque et multidimensionnel qui concerne l'insertion professionnelle, sociale, économique, culturelle, l'accès au logement et implique tout autant le citoyen que la société d'origine (Choquet, 2016, p.32). C'est un modèle qui accorde une grande importance au secteur de l'intégration, « dans la mesure où elle favorise les interactions, les rapprochements, les échanges, les initiatives conjointes entre les composantes de la société pour favoriser une meilleure intégration et pour lutter efficacement contre les stéréotypes dont se nourrissent la discrimination et l'exclusion, tout en rapprochant membre de la majorité et de la minorité » (Gérard Bouchard, 2013).

Le Québec suit un modèle différent de celui des autres provinces canadiennes en matière d'immigration, car il a décidé très tôt, c'est-à-dire dès 1970 de mieux superviser le domaine de l'immigration sur son territoire. D'après Jacques Robert (2005, p.70), le Québec est constitué à

85% de populations utilisant la langue française, ce qui va lui poser un défi bien particulier en matière d'immigration et d'intégration des personnes immigrantes. Il renchérit en disant que :

L'éventualité de ce renversement linguistique joue donc un rôle important dans la conception et l'adoption des diverses législations linguistiques qui font, entre autres choses, de l'école française, la norme pour tous les enfants québécois, natifs ou immigrés, à l'exception de ceux appartenant à la minorité anglophone. Il va donc de soi qu'en élargissant sa capacité d'intervenir sur l'immigration, le Québec s'est fixé comme priorité essentielle de faire en sorte que les nouveaux arrivants s'établissant sur son territoire s'intègrent à la société francophone (Ibid., p.71).

Conséquemment, le Québec misera beaucoup sur l'intégration des personnes immigrantes à sa société francophone dans un contexte nord-américain à majorité anglophone. Cette action vise à permettre à la communauté francophone de ne pas se trouver en minorité en territoire québécois et va dans la foulée lui permettre de se distinguer et d'assumer sa singularité face aux autres provinces canadiennes qui pour la plupart se trouvent être des provinces anglophones.

On chiffre à cinq le nombre total d'accords signés entre le Québec et le gouvernement fédéral en matière d'immigration. Le premier est celui de 1971, portant le nom de Lang-Cloutier, et le dernier celui de 1991, qui est toujours en vigueur de nos jours. Chacun de ces accords a eu pour but principal de donner davantage d'autonomie au Québec dans différents aspects de l'immigration tels que la sélection, les moyens d'intégration ou encore l'accueil des différents candidats. Le Québec, au travers de ces accords, a acquis des compétences qui lui permettront de mettre en valeur les spécificités de son territoire par rapport aux autres. Ces accords vont également redéfinir les compétences du gouvernement fédéral et du provincial en matière d'immigration. Il est donc primordial d'avoir une bonne vue d'ensemble de l'Accord de 1991 pour mieux cerner l'organisation du secteur d'immigration au Québec de nos jours.

### 3.1.1 ACCORD DE 1991 CANADA-QUÉBEC

L'Accord de 1991, connu comme l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains ou encore l'Accord Gagnon-Tremblay-Mcdougall, va donner une réelle mainmise au Québec sur son secteur d'immigration. En effet, d'après le

document relatif à cet accord<sup>3</sup>, le Québec a un plein pouvoir de décision sur le nombre d'immigrants à destination de sa province, la sélection de ces immigrants, leur accueil ainsi que leur intégration (p.2). Le Québec devient le seul responsable de la sélection des immigrants à destination de cette province et de sa stratégie d'intégration de ceux-ci. Le Canada doit alors admettre tout candidat à destination du Québec qui satisfait aux critères de sélection de la province, sous réserve que ce dernier n'appartienne pas à une catégorie inadmissible selon la loi fédérale qui fait référence à un passé criminel ou alors à des risques de contamination d'une maladie. Le Canada se doit alors de respecter les conditions d'éligibilité du Québec avant de pouvoir admettre un candidat au sein de ladite province (Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains,1991, p.3).

Plusieurs articles de cet accord donnent libre cours à la province du Québec d'établir ses propres critères de sélection en fonction de la catégorie des immigrants. Par exemple, dans le cas des personnes réfugiées, le Québec établit ses exigences que le Canada se doit de suivre si un candidat à l'immigration est désireux de s'installer dans la province du Québec selon l'Article 18 de l'Accord. On peut voir que selon les deux grandes catégories d'immigrants que sont les immigrants économiques et les réfugiés, la province du Québec a un plein pouvoir sur ses décisions à l'endroit des personnes qu'elle désire recevoir au sein de son territoire. Cependant, un point qui est celui de la réunification familiale reste encore sous la responsabilité du gouvernement fédéral, qui fixe les exigences que le Québec à son tour applique au niveau de sa province (Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains,1991, p.13).

La partie consacrée à l'accueil et à l'intégration nous fait comprendre que le Canada se retire complètement concernant l'intégration des nouveaux arrivants pour laisser la charge au Québec, moyennant une compensation financière correspondante de base aux coûts versés par le gouvernement fédéral dans les autres provinces du Canada, ce qui va lui permettre de mieux organiser l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes. L'accord nous montre que le Québec est vraiment laissé à lui-même quant à l'organisation d'un service d'accueil et d'intégration efficiente des résidents permanents, que ce soit pour les programmes d'intégration ou encore le marché du travail ou l'apprentissage de la langue française. Libre à la province d'organiser tous ces services ou politiques d'intégration, moyennant une aide financière du

---

<sup>3</sup> L'intégrale de cette partie a été rédigée avec pour document de référence l'Accord de 1991. Le document est disponible à l'adresse suivante : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/accord/AC\\_canada\\_quebec\\_immigration\\_MIDI.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/accord/AC_canada_quebec_immigration_MIDI.pdf)



gouvernement fédéral, qui a son tour met toutes les informations nécessaires à sa disposition pour en comprendre les rouages et qui de surcroît augmente chaque année en fonction de la croissance économique et ceci, peu importe le nombre de personnes immigrantes admises au cours de l'année (p.15). On comprend donc que même si, ultimement, c'est le gouvernement fédéral qui est responsable de l'immigration canadienne et qui octroie les documents nécessaires pour entrer au Canada, en matière d'intégration, l'approche canadienne multiculturaliste n'a pas préséance. L'argent déboursé fera l'objet d'un suivi de la part du gouvernement fédéral afin de s'assurer que les services offerts par le Québec correspondent à l'ensemble de ceux offerts au Canada et dans le reste du pays (p.23).

Cet accord nous montre de manière très claire que les deux gouvernements ont des rôles distincts en matière d'immigration et d'intégration. Ces rôles sont suivis d'une série d'engagements des deux gouvernements québécois et fédéral qui viennent détailler leurs obligations sur les différentes étapes du parcours migratoire, notamment celle de l'intégration (voir les différentes annexes de l'accord).

Selon ces annexes, notamment l'annexe A, le Québec joue un rôle majeur en matière d'intégration. Il doit assurer un accueil à tous les résidents permanents, il doit également proposer un service de référence aux services compétents susceptibles de répondre à leur besoin. Cela couvre ce qui constitue les services primaires, qui est celui de l'accueil, l'apprentissage de la langue française, ainsi les services secondaires ou d'accompagnement, comme l'assurance maladie et l'aide au logement et à l'emploi, pour guider les nouveaux arrivants vers les services qui seront les plus appropriés possibles pour leurs différents besoins.

Il est également intéressant de constater qu'une compensation financière temporaire est offerte aux personnes immigrantes dans le besoin. Ceci leur permettra, le temps d'un moment, de couvrir leurs besoins primaires dans l'attente d'une stabilisation de leur situation financière. Le Québec est également tenu d'informer ses nouveaux arrivants des possibilités du marché du travail dans ses différentes régions. L'aide à l'intégration du marché de travail va ainsi leur permettre de développer une autonomie et de se défaire petit à petit de la compensation financière offerte aux plus démunis. Le Québec agit en matière d'orientation, d'emploi, d'aide financière, mais également en matière de linguistique. En effet, il se doit de fournir aux résidents permanents de ces différentes régions les moyens d'apprendre la langue française et de connaître les principales caractéristiques et valeurs de la société québécoise.

Cependant, Paul Bachellerie, John Shields et Valerie Preston (2020) vont soulever une réflexion intéressante, car ces différentes mesures annoncées dans l'accord de 1991 auront un impact sur différents ministères québécois dans le sens où les questions abordées sont assez transversales. Le défi de cette offre de services d'intégration est qu'elle mobilise de nombreux ministères et services, au lieu d'être centralisée. En exemple, ils citeront le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) qui se trouve être le plus concerné par toutes ces nouvelles compétences acquises par le Québec. On aura également le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale ou encore celui de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur qui vont décider avec le MIDI de programmes spéciaux en l'endroit des personnes immigrantes pour leur permettre d'intégrer plus rapidement le marché de l'emploi dans le cadre du ministère du Travail ou encore en vue de favoriser leur francisation au travers de programmes pédagogiques dans le cadre du ministère de l'Éducation.

### 3.1.2 L'ORGANISATION DU SECTEUR DE L'INTÉGRATION AU QUÉBEC

#### 3.1.2.1 L'ACTION COMMUNAUTAIRE AU QUÉBEC

L'action communautaire occupe une place importante dans le secteur de l'intégration en lien avec l'immigration. D'après l'IRIS (2012), bien que le taux d'instruction reste plus élevé chez les personnes immigrantes que chez les nationaux, le taux de chômage chez cette partie de la population est relativement élevé (Institut de la Statistique du Québec, 2012). Confrontées alors à des problèmes d'insertion dans le marché de l'emploi ou encore à des problèmes d'accès aux services publics (Chicha et Charest 2008 ; Reichhod 2010), les personnes immigrantes vont de plus en plus faire appel à des organismes communautaires pour s'assurer d'une insertion dans différents domaines de la société. C'est dans les années 1980 que les organismes communautaires vont progressivement assoir leur développement dans plusieurs secteurs comme l'éducation, la santé ou encore le travail, car l'État québécois ne sera plus en mesure de fournir, dans la pratique, ces services à ces nouveaux ressortissants (Paul Bachellerie, John Shields et Valerie Preston, 2020, p 14), bien que cela relève de son domaine de compétence.

Au Québec, les organismes communautaires constituent le principal partenaire du gouvernement dans l'offre et la prestation de services aux niveaux immigrants (Ali, 2021, p.42). Les organismes intervenant auprès des personnes immigrantes sont de plusieurs ordres, avec

une diversité d'actions et de membres afin de satisfaire un plus grand nombre de personnes immigrantes. D'après White et Coll (2008), les organismes gouvernementaux comme les Centres Locaux d'emploi (CLE) et les Carrefours jeunesse emploi (CJE) sont des organismes communautaires qui interviennent auprès des personnes immigrantes. Ces organismes vont bénéficier d'une action de reconnaissance de la part du gouvernement, car étant moins coûteux à opérationnaliser qu'au sein de la bureaucratie gouvernementale, plus flexibles et mieux adaptés aux nouveaux besoins des personnes immigrantes (Reichhod, 2010). Les bénéficiaires de services offerts par les organismes communautaires présentent une diversité au niveau de leur statut (immigrants, réfugiés, etc.), mais sont tout aussi démunis socialement qu'économiquement (Godin, 1999, p.2).

Malheureusement, ces organismes communautaires ne sont pas toujours vus d'un bon œil par l'État québécois. En effet, d'après Stéphan Reichhod (2010), ces organismes, au lieu d'être considérés comme des prestataires de services dans le prolongement de l'action publique, sont encore vus comme des partenaires autonomes dans la pratique gouvernementale. En effet, ce sont des organismes qui ne peuvent malheureusement compter que sur leurs fonds personnels pour s'assurer une pérennité. Donc elle ne dispose pas d'une grande marge de manœuvre pour venir en aide à un grand nombre de personnes immigrantes. Le milieu communautaire s'adapte aux nouvelles réalités et aux besoins croissants des personnes immigrantes et répond de façon plus adaptée aux besoins des personnes immigrantes que les institutions publiques (Bachelier, Shields et Preston, 2020, p.15). D'après Serge Chevalier, Daniel Latulippe et Julie Nicolas (2013, p.18), 73%, des demandes des personnes immigrantes ont augmenté au niveau des organismes communautaires. Ces derniers vont alors chercher de nouvelles sources de financement qu'ils vont trouver, mais vont également davantage resauter entre eux et avec leur milieu pour ainsi mieux coordonner leurs efforts. Ils vont également, lorsque leur budget leur permet, accroître leur personnel, surtout bénévole. Dans plusieurs cas, plusieurs de ces ressources vont se résoudre à ne pas augmenter les frais de service malgré le manque de ressources ou vont alors instaurer des mesures draconiennes comme l'allongement des listes d'attente, et ce, même si la plupart d'entre elles disposent d'une clientèle fixe.

### 3.1.2.2 LES SERVICES D'ORIENTATION DU QUÉBEC

Avoir les bons services concernant l'emploi, l'éducation, le logement ou encore la santé constitue des informations primaires cruciales à l'intégration pour toute personne nouvellement

admise sur le territoire québécois. L'orientation vers les différents services est assurée par le gouvernement québécois qui, au travers de plusieurs ministères, s'occupe de recevoir les personnes immigrantes afin de mieux les diriger vers les organismes compétents. Ce travail d'orientation a progressivement évolué au fil du temps et même les organismes communautaires se trouvent aujourd'hui être meilleurs conseillers d'orientation que le gouvernement. Ce secteur sera peu à peu délaissé par le gouvernement québécois au profit de ces partenaires comme les organismes communautaires ou encore les établissements reconnus à cet effet pour les laisser s'en charger seuls.

Finalement, Le Gouvernement québécois dans sa lutte contre le fédéral pour une intégration favorisant l'interculturalisme, montre dans la pratique une intégration tous azimuts, qui, loin d'être centralisée, mobilise différents ministères et organismes. L'État laisse ainsi les organismes communautaires et autres institutions telles que les universités le choix d'offrir des services d'intégration. Par exemple, les universités ont même créé en leur sein des zones d'orientation adressées aux nouveaux étudiants étrangers afin de les recevoir et mieux les guider vers des programmes qui seront adaptés à leurs besoins et leur formation initiale. L'intégration n'est donc pas un projet de société centralisé de l'État au sein duquel il semble s'investir de manière unidirectionnelle.

### 3.1.2.3 L'INTÉGRATION AU MARCHÉ DE L'EMPLOI

L'insertion professionnelle est une composante importante de l'intégration et réfère à l'obtention d'un emploi en adéquation avec le diplôme obtenu hors du Québec, mais également à la correspondance entre l'emploi occupé et le point de vue des immigrants eu égard à leurs attentes migratoires (Dioh et Racine, 2017, p.767). Le gouvernement exerce des responsabilités et des obligations en matière d'intégration des immigrants et c'est dans un esprit de collaboration qu'il travaille de pair avec les milieux publics, parapublics, privés et communautaires (Bamba 2012 ; Chicha et Charest 2008, ; Fourrot 2013 ; Germain et Trinh 2010 ; Shields 2013). Il existe une variété de programmes relevant de différentes instances. Pour n'en citer que quelques-uns : il existe les programmes d'accès à l'égalité en emploi, en plus de celui mis en place par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale qui se nomme le programme de subvention salariale (PRIME), ou encore celui mis en place par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur Reconnaissance des Acquis et des

Compétences. On dispose d'un éventail de programmes face auxquels il est important de se demander si les bénéficiaires, mais également les employeurs en sont informés concernant les moindres rouages. Il n'est cependant pas clair que les employeurs connaissent bien ces programmes et à quel point ils sont connus et mobilisés par les personnes immigrantes.

Plusieurs auteurs, recensés par Marie-Jeanne Blain (2018), soulèvent des doutes quant à l'efficacité de ces programmes. Concernant le Programme d'accès à l'égalité en Emploi, Bertrand Schepper (2018) montre que les taux d'effectifs de personnes se définissant comme provenant d'une communauté culturelle sont passés de 2,4% à 4% entre 2003 et 2017 depuis l'application du programme. Cependant, il va émettre une réserve concernant la disparité entre les niveaux d'emploi où il constate que 3,5% des emplois de cadres et 3,2% des emplois de haute direction sont occupés par des personnes immigrantes en comparaison avec 12,7% des emplois moins rémunérés des personnes de bureau et 9,3% pour le personnel technicien. On constate alors une disparité entre les personnes immigrantes et les nationaux.

Pour Marème Touré (2012) et Mariola Misiorowska et Neal Santamaria (2016), le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME), qui a pour but d'offrir à une personne immigrante une première expérience de travail dans son domaine de formation, n'aurait pas toujours les résultats escomptés et peut faire également l'objet d'une sous-utilisation. Selon ces chercheurs, le programme permettrait de trouver aux personnes immigrantes un emploi dans leur domaine de formation, mais elles peuvent tout de même être confrontées à de la déqualification professionnelle en obtenant un emploi en dessous de leurs qualifications de base. En effet, de manière générale, les nouvelles personnes immigrantes auront plus tendance à considérer la première offre de travail s'offrant à eux, même si cette dernière ne valorise pas forcément leurs niveaux de base plutôt de la refuser. Pour le sociologue Paul Eid (2012), l'application à la lettre de ces programmes d'intégration professionnelle, mal connus ou sous-utilisés, outillerait davantage le secteur public afin de lutter efficacement contre le phénomène de la discrimination en milieu professionnel.

#### 3.1.2.4 L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

La nouvelle politique québécoise « Ensemble nous sommes le Québec », qui a été rendue publique en 2016, insiste sur l'importance de la francisation afin d'assurer la vitalité de la langue française et l'intégration professionnelle des immigrants (MIDI, 2015, p.8). D'après le Conseil Supérieur de la Langue Française (CSLF), la maîtrise de la langue française est aussi

un facteur de fierté pour l'individu et un facteur d'efficacité en circonstances de travail et de communication en général. D'après le MIDI, la francisation est un processus par lequel une personne non francophone apprend et adopte le français comme langue d'usage normal et habituel dans différents domaines de la vie sociale (2015, p.5). Pour travailler en français, il faut non seulement connaître cette langue, mais également la maîtriser suffisamment pour accomplir adéquatement l'ensemble des tâches où la communication et le traitement de l'information jouent un rôle de premier plan (CSLF, 2013, p.6). La maîtrise insuffisante de la langue française est aussi un enjeu qui touche certains immigrants dans leur recherche pour trouver un emploi correspondant à leurs qualifications et à leurs aspirations professionnelles (Bourdarbat, 2011, Emploi-Québec 2011, Montréal International, 2015). Même pour les personnes qui possèdent un très bon niveau en français ou qui viennent de contrées où le français est leur première langue, un faible niveau de français écrit peut constituer un frein important à l'intégration des nouveaux arrivants (Emploi-Québec, 2011). De nombreux postes professionnels exigent une connaissance accrue ou avancée du niveau de français parlé ou écrit (Gagnon et Dion, 2018, p.3). D'après la Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain (CCMM), la maîtrise avancée de la langue française constituerait le plus grand obstacle à la progression professionnelle des immigrants à des postes de cadre. En effet, les exigences sont plus élevées pour accéder à ces postes de responsabilité. Dans l'exercice de telles fonctions, le cadre doit être notamment en mesure de diriger, de convaincre, d'argumenter et de négocier, ce qui nécessite une connaissance de nuances de la langue. Une connaissance de base ou intermédiaire sera alors jugée insuffisante par les employeurs (CCMM, 2016, p.24).

L'offre gouvernementale de francisation est assurée par le MIDI, qui va proposer différents niveaux de francisation. On a « la francisation à visée professionnelle », qui permet d'acquérir les compétences langagières à la recherche d'emploi et au maintien de l'emploi au Québec, et « la francisation qualifiante », qui vise plutôt la maîtrise du français oral et écrit appropriée à l'exercice d'un métier ou d'une profession. (MIDI, 2015, p.5). En plus de cet organe gouvernemental, il existe le « Programme-cadre de français pour les personnes immigrantes au Québec », qui sert de référentiel commun en matière de francisation. Il a pour objectif d'apporter un soutien linguistique à toute personne immigrante pour permettre à cette dernière si elle le désire de réaliser un projet de formation en milieu francophone (MICC et MELS, 2011, p.6). Cette offre de francisation est également offerte aux personnes immigrantes avant même leur arrivée au Canada en s'appuyant sur des réseaux de formation partenaire comme les Alliances Françaises, les centres culturels français et les autres instituts français qui se trouvent

être présents dans les pays étrangers où le Québec recrute (Bachelier, Shields et Preston, 2020, p.17). Des cours seront également disponibles en ligne et seront gratuits et accessibles à toute personne à compter du moment où elles ont reçu la confirmation d'admission. Pour ce qui est des enfants, les écoles primaires et secondaires constituent également un aspect très important du processus de francisation.

Jusqu'ici, on peut voir que ces initiatives de francisation s'alignent avec le modèle d'intégration voulu par le Québec qui est d'assurer la pérennité de la langue française sur tout son territoire. Malgré tout, l'offre de francisation doit être revue, améliorée et élargie pour répondre à ces besoins langagiers spécifiques et pour permettre à sa nouvelle clientèle de mieux se franciser et plus en profondeur afin d'acquérir une maîtrise plus grande du français et de faciliter l'accès à un ordre professionnel. En effet, la décentralisation et la multitude des services linguistiques proposés par le MIDI posent un problème d'évaluation des résultats de la politique d'aide (Bourdabat et Boulet, 2016, p.52). À cela s'ajoute également, l'insuffisance linguistique des personnes immigrantes en anglais est un défi actuel sur lequel les autorités devraient se pencher. Elle pénalise les personnes immigrantes au détriment des natifs qui sont plus susceptibles d'être bilingues. Ce qui peut poser un problème dans la recherche d'emploi au Québec notamment dans les métropoles comme Montréal où l'anglais est de plus en plus exigé (Bourdabat et Boulet, 2016, p.19). L'offre doit alors être présentée avec plus de souplesse et s'adapter aux différents parcours d'intégration linguistique et professionnel des personnes immigrantes. Une offre bonifiée doit devenir un levier de motivation pour l'apprentissage et l'usage du français pour ainsi faciliter l'intégration au marché du travail et à la société québécoise (Cantin, 2010, page.159).

### 3.1.2.5 L'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ

Dans le cas du Québec, peu importe la catégorie de migration, résident permanent ou résident temporaire, les personnes arrivant de l'étranger doivent observer une période allant jusqu'à trois mois avant d'être couvertes par le Régime d'Assurance Maladie (RAMQ) qui leur donnera accès aux services de soin de santé (Fatimata, 2018, p.5) grâce à la carte d'assurance-maladie. Cette carte a une importance capitale dans l'accès des soins de santé, sachant que les coûts s'avèrent relativement élevés à prendre en charge, surtout dans le cas de personnes migrantes

vivant dans une situation précaire. Dans le cas où ils ne possèdent pas de carte d'assurance maladie, les migrants peuvent se retrouver en situation de précarité dans certains secteurs des soins de la santé. L'admission à la RAMQ est soumise à des conditions qui excluent les visiteurs et les étudiants de pays qui n'ont pas d'entente de sécurité sociale avec le Québec, et certains travailleurs étrangers temporaires et leurs dépendants, les enfants nés de parents non admissibles à la RAMQ, les migrants sans statut légal et les demandeurs d'asile, qui eux bénéficient du Programme fédéral de santé intérimaire (RAMQ, 2018).

Dans une optique d'aide à ces personnes immigrantes afin de leur permettre d'accéder aux soins de santé, les organismes communautaires vont rentrer dans la donne afin de venir en aide aux personnes ayant un statut précaire face au système de santé (Bachelier, Shields et Preston, 2020, p.20). Parmi ces organismes on peut citer, Médecins du Monde (MdM), qui est une clinique médicale qui offre gratuitement des soins de santé à la population sans assurance maladie ni moyens financiers vivant à Montréal (Médecins du Monde, 2018). On retrouve également la Maison Bleue, qui intervient auprès des femmes enceintes vulnérables et qui est composée de médecins de famille et de personnel employé par le Centre Intégré de Services et de Santé Sociaux (CIUSSS). Elle propose un suivi médical de la grossesse et un suivi du développement de l'enfant jusqu'à ces cinq ans (La Maison Bleue, 2018). Ce sont des organismes à but non lucratif qui fonctionnent sur la base de dons et d'aide de différents partenaires, et qui disposent d'une clinique mobile. Celle-ci fonctionne grâce à des bénévoles qui offrent des soins de proximité dans les rues, les parcs et les forêts afin de toucher le maximum de personnes immigrantes. Mais il est important de reconnaître que ces organismes rencontrent un grand nombre de problèmes qui peuvent empêcher une distribution adéquate des services de santé à ces personnes migrantes. On peut entre autres citer l'augmentation des personnes accrues qui va de pair avec l'augmentation des besoins de ces derniers, le manque de personnes bénévoles, vu le volume de demandes reçues, ou encore tout simplement le manque de financement.

### 3.1.2.6 L'ACCÈS AU LOGEMENT

Le logement constitue un facteur d'intégration incontestable pour les populations immigrantes (Manègre JF, 1992). Pour les immigrants qui arrivent au Québec, il existe des logements sociaux peu coûteux qui sont théoriquement accessibles à une grande partie de la population migrante. On peut par exemple citer la Régie du Logement du Québec, qui est un bailleur social offrant les logements sur tout le territoire québécois pouvant convenir aux immigrants en situation



difficile. Cependant, le manque de logements sociaux est actuellement criant au Québec (Les affaires, Janvier 2023) et l'offre ne suffit pas à la demande. De plus, des conditions s'imposent pour se voir être éligibles à ces logements, à savoir avoir habité pendant 12 mois au Québec au cours des deux dernières années (Office Municipal d'habitation de Montréal, 2023). Les nouveaux arrivants ne remplissant pas ces conditions doivent s'inscrire sur une liste d'attente afin de pouvoir trouver un HLM pour y rester. Aucune structure du gouvernement n'est chargée d'établir un lien entre les nouveaux arrivants et les structures de logement adaptées (Bachelier, Shields et Preston, 2020, p.19). Ils doivent alors se rabattre sur les organismes communautaires pour les orienter vers des bailleurs adaptés ou alors trouver eux-mêmes leur logement.

### 3.1.2.7 LE RÔLE DES MUNICIPALITÉS DANS L'INTÉGRATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Les municipalités se trouvent à l'avant-scène de l'accueil et de l'intégration des nouveaux arrivants. La majorité de la population vivant en milieu urbain, le rôle des villes et des municipalités va prendre de l'importance dans le phénomène migratoire (Guide pratique pour des municipalités inclusives au Canada et ailleurs dans le monde, 2019, p.12). Dans le cas du Québec, qui est la province canadienne possédant le plus de responsabilités en matière d'immigration, il existe un historique de coordination régionale et municipale. Après la création du MIFI en 1968 et les accords avec le gouvernement fédéral de 1991 en 2014, la province de Québec disposait des « Conférences Régionales des Élus (CRE) », chapeautées par le MIFI, qui avaient pour rôle premier de soutenir la coordination régionale de l'immigration (Maude Marquis-Bissonnette, 2023). Après leur suppression en 2015, ce rôle sera confié aux municipalités, qui vont alors adapter leur modèle de gestion en fonction des réalités de leur ville. Dans la ville de Québec par exemple, on dispose de deux tables de concertation qui cohabitent, dans la mise en œuvre de leurs actions (Maude Marquis-Bissonnette, 2023).

On a aussi l'exemple de la Ville de Montréal, qui accueille la plus grande partie des personnes immigrantes (34% de la population immigrante totale en 2016, MIFI, 2016, p.1). La ville a créé le Bureau d'Intégration des Nouveaux Arrivants à Montréal (BINAM), qui dispose d'un site internet « Montréal Nouveau Départ »<sup>4</sup>. Ce site a pour but de faciliter et d'améliorer l'accueil et l'intégration économique et sociale des immigrants tout en s'intéressant à la coordination des

---

<sup>4</sup> Montréal Nouveau Départ, <https://montreal.ca/articles/conseils-et-ressources-pour-nouveaux-arrivants-28917>

services d'intégration en milieu montréalais (Bachelier, Shields et Preston, 2020, p.21). Les différentes villes font preuve d'un leadership territorial qui est reconnu localement, car les personnes immigrantes font appel aux différents services proposés par la municipalité (Maude Marquis-Bissonnette, 2023). Les villes travaillent en collaboration avec les organismes communautaires ou encore d'autres services publics de la municipalité, comme les services de transport ou les services culturels, afin de produire un plan d'action adapté au milieu et aux besoins de la communauté. Malheureusement, malgré ce rôle effectué de manière locale par les villes, il n'existe aucune politique provinciale favorisant systématiquement la prise en charge locale et financière des personnes immigrantes. Mais dans l'optique de valoriser le côté interculturel de la province du Québec, elles vont pouvoir créer une certaine attractivité afin de rendre leur milieu plus accueillant pour les personnes immigrantes.

### 3.1.2.8 LES ACTEURS INFORMELS DU SECTEUR D'INTÉGRATION AU QUÉBEC

Comme nous avons pu le voir, le gouvernement du Québec est le premier acteur majeur en matière d'intégration des nouveaux arrivants. Cependant, ce rôle est fractionné et divisé entre diverses structures et divers acteurs sociaux, comme les organismes communautaires et les villes. Le gouvernement provincial, en collaboration avec les villes et les acteurs communautaires, élabore des stratégies de mise en œuvre d'une intégration réussie pour les personnes immigrantes. Cependant, il existe des acteurs de l'ombre dans le processus d'intégration, que nous nommerons les acteurs informels, et qui participent tout autant que les acteurs formels dans le processus d'intégration des personnes immigrantes. On peut citer tout d'abord les communautés culturelles, qui sont constituées de bénévoles qui, pour la plupart, proviennent d'un même pays et aident leurs ressortissants. On a par exemple le « Centre d'aide aux Familles Latino-Américaines » (CAFLA), qui propose des activités d'intégration à la société québécoise. On a aussi « Accueil Français de Québec », qui est une aide-bénévole à l'endroit des ressortissants français qui souhaite s'installer au Québec. Dans le cadre des personnes immigrantes africaines qui est la population qui nous intéresse dans le cadre de notre étude, on a le Chantier d'Afrique du Canada (CHAFRIC) dont le but est de mettre en place un cadre optimal d'intégration socio-économique pour que les personnes immigrantes d'origine africaine puissent s'intégrer facilement dans leur communauté d'accueil<sup>5</sup>. On peut entre autres

---

<sup>5</sup> CHAFRIC, <https://chafric.ca/chafric-2/>

citer l'association des femmes marocaines de Montréal ou encore Algeroweb, qui est un portail des Algériens du Québec.

À ces groupes s'ajoutent les groupes religieux, avec l'exemple de l'Église catholique. Cette entité indépendante du gouvernement, qui prône des valeurs comme l'entraide et le partage, fonctionne avec ses fonds propres et peut participer de plusieurs manières à l'intégration des personnes immigrantes. En effet, avant même leur arrivée au Québec, certains immigrants bénéficient d'un parrainage d'un de ces groupes religieux, ce qui leur permet de s'assurer d'un repère un fois arrivé sur place. Il n'est pas également pas rare de voir que certains groupes religieux ont souvent des représentations dans les pays d'origine des personnes immigrantes afin de leur fournir une assistance dans le processus migratoire avant leur arrivée. Sur le plan économique également, ces groupes sont d'une grande aide pour les personnes immigrantes. Il n'est ainsi pas rare de voir des affiches collées aux portes d'église leur proposant justement des emplois pour leur venir en aide. Ces églises sont aussi souvent composées d'une communauté culturelle spécifique, ce qui permet aux personnes immigrantes de retrouver leurs communautés d'origine au Québec, ce qui constitue du coup un véritable facteur d'intégration.

Pour conclure cette première section d'analyse du gouvernement provincial comme principal acteur d'intégration, on constate que l'aide apportée par le gouvernement est de différents ordres et surtout limitée dans le temps. Le processus d'intégration à court terme envisagé par le gouvernement ne devrait pas seulement viser les premiers mois de vie des personnes immigrantes, mais il devrait aussi prendre en compte le processus d'adaptation sur le long terme afin que les ressources soient une source sûre vers laquelle les personnes immigrantes pourront se tourner à n'importe quel moment de leur processus d'intégration avec l'assurance d'en ressortir avec des informations claires, mais également fiables.

### 3.2 L'INTÉGRATION AU CANADA SELON LES CONSULTANTS EN IMMIGRATION : LE CAS D'ACCÈS CANADA

Nous avons détaillé les multiples formes d'aide à l'intégration offertes par le gouvernement provincial, qui représente l'acteur de premier plan en matière d'intégration. Or, d'autres acteurs, comme les firmes privées d'immigration, se targuent aussi d'agir comme vecteurs d'intégration au Québec. Cette section détaillera ce que sont ces firmes, et exemplifiera, avec l'exemple d'*Accès Canada*, comment l'intégration y est présentée.

On constate de nos jours que de nombreuses firmes se spécialisent dans l'aide aux démarches d'immigration facilitées auprès de candidats voulant immigrer. Ces firmes sont plus connues sous le nom de « consultants en immigration ». En tant qu'experts dans le domaine de l'immigration, ces entreprises offrent une gamme de services et de conseils aux individus qui cherchent à s'installer dans un nouveau pays, moyennant une certaine somme d'argent. Tout d'abord, les firmes d'immigration aident les personnes migrantes à naviguer dans les complexités des lois et des réglementations en matière d'immigration. Elles fournissent des informations sur les différents types de visas et de permis disponibles, ainsi que sur les exigences et les procédures pour les obtenir (Les affaires,2023).

D'après le journal *Les Affaires* (2023), le rôle des consultants va se jouer à quatre niveaux : 1) accompagner les investisseurs étrangers ; 2) aider ceux qui veulent devenir résidents permanents ; 3) soutenir les étudiants internationaux, les travailleurs temporaires ainsi que les entreprises qui les embauchent ; et 4) appuyer l'immigration non économique tel le regroupement familial par exemple. L'idée ici est de permettre aux migrants de comprendre leurs options et de prendre des décisions éclairées sur leur parcours d'immigration. En outre, les firmes d'immigration aident les personnes migrantes à préparer leur demande d'immigration. Elles fournissent des conseils sur la documentation requise, aident à remplir les formulaires et s'assurent que toutes les exigences sont remplies. Cela permet aux personnes immigrantes de présenter une demande complète et précise, augmentant ainsi leurs chances de succès. Ces firmes peuvent également offrir des services d'orientation culturelle et linguistique, comme des cours de langues, des informations sur la culture locale ou des conseils sur la manière de s'adapter à la vie dans le nouveau pays, contribuant ainsi au processus d'intégration des nouvelles personnes immigrantes. Il est important de noter que ces agences privées ne sont pas des organismes gouvernementaux et ne peuvent pas garantir l'obtention d'un visa ou d'un permis de séjour. Elles travaillent en étroite collaboration avec les autorités d'immigration pour faciliter le processus (Accès Canada, 2023), mais la décision finale revient toujours aux autorités compétentes.

Dans le cadre du Québec, pour être reconnu en tant que représentant de migrants ou apte à leur prodiguer des conseils, il faut être membre du Collège de Consultants en Immigration et en Citoyenneté (CRCIC). Cet organe consiste en un registre public des consultants réglementés en immigration canadienne et des conseillers réglementés en immigration pour étudiants étrangers. Ce collège permet donc à tout futur candidat à l'immigration canadienne de vérifier la fiabilité

du consultant à qui il souhaiterait faire appel dans le but d'alléger les charges de futures démarches. Ce collège a vu le jour en 2020, en remplacement de la Société canadienne de consultants en Immigration (SCCI) qui agissait auparavant comme organisme responsable de la réglementation des consultants en immigration du Canada (IRCC, Mars 2014). Le Collège de Consultants en Immigration et en Citoyenneté est désormais l'organisme chargé, au terme de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR), de régir la profession de consultants en immigration (IRCC, Mars 2014). Les consultants doivent détenir au moins un diplôme universitaire plus un diplôme d'études supérieures spécialisées de l'Université de Montréal ou de l'Université Queen's et réussir les examens du Collège. En plus de cela, ils doivent obtenir un permis supplémentaire pour pratiquer au Québec et doivent montrer une maîtrise de la langue française et une connaissance de la Loi sur l'immigration du Québec (Les Affaires, 2023).

En février 2013, la plus grande partie des membres du CRCIC se trouvaient en Ontario avec 41,8% d'entre eux y pratiquant, contre 11,7% dans la région du Québec (Gouvernement du Canada, Mars, 2014). D'après l'évaluation du conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (Gouvernement du Canada, Mars 2014), la grande majorité des membres du collège comptent pour la plupart moins de cinq années d'expérience dans le domaine de la profession de consultant en immigration, soit 63,5%, contre 24,9% entre 5 à 15 ans et 11,6% avec plus de 15 ans d'expérience. Ces chiffres doivent nous questionner sur la capacité de ces nouveaux arrivants dans le domaine à endosser la responsabilité de consultant. En effet, pouvoir obtenir ce titre juste après un temps si court de formation relève d'une facilité à pouvoir bénéficier des avantages de ce titre. Une plus grande rigueur pourrait peut-être quelque part contrer ne serait-ce que pour peu la lutte contre les consultants fantômes, soit ceux qui exercent sans reconnaissance ou permis officiel (Association du Barreau canadien, section du droit et de l'immigration, 2017, p.1).

*Accès Canada*, qui nous intéresse dans le cadre de notre étude puisqu'il s'agit d'une des firmes de consultation en Immigration les plus présentes en Afrique de l'Ouest, est membre du CRCIC depuis le 25 janvier 2011 sous le numéro d'identification 11052. C'est une firme fondée par Alain Guerrero, et sa direction est présentée comme étant « familiale », assurée par Alain Guerrero, Sophie Guerrero et Jean-Philippe Guerrero avec « plus de 150 employés dans dix pays différents », et liste notamment le Canada, le Cameroun, le Burkina Faso, le Sénégal, la Tunisie, le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire et le Togo. La firme se présente comme étant

spécialisée dans les demandes de résidences permanentes et est en affaire depuis 28 ans au Togo<sup>6</sup>. Cette firme n'exprime pas de manière claire sur son site les liens qu'elle entretient avec le gouvernement québécois et il reste difficile de trouver des informations détaillées sur les activités spécifiques de la firme au-delà des généralités inscrites sur son site web. Les différentes réglementations mises en place par le gouvernement canadien en matière d'immigration sont mises à jour de manière régulière dans leur rubrique *Actualités*, mais les témoignages par exemple datent de 2011.

De nombreux auteurs ont examiné le modèle d'affaire derrière ces firmes, mais également l'impact qu'elles ont sur le processus d'immigration de ces migrants. Parmi eux, on compte Yen-Fen Tseng (1997), qui analyse le cas de Taiwan et va arriver à la conclusion selon laquelle l'ajout de ces consultants dans le processus migratoire marque le début d'une nouvelle migration asiatique au pays. À cet auteur s'ajoute également Marie-Claude Haince qui, dans son essai intitulé «Entre l'immigrant et l'État: Enjeux contemporains en matière d'immigration», explique que le besoin de l'État de vouloir contrôler les mouvements de population émane de nombreuses raisons, comme les effets collatéraux de la mondialisation ou encore de l'augmentation excessive du flux d'individus se présentant à leurs frontières. Cette situation va alors engendrer l'entrée sur la scène politique d'acteurs intermédiaires, comme les consultants en immigration, dont elle qualifiera leur rôle de «consultatif». Elle les décrit comme des entités qui offrent des services aux immigrants contre une rémunération et qui interviennent dans le processus d'immigration lors de la sélection des migrants. Elle va parler de ces acteurs intermédiaires comme de nouveaux acteurs politiques, en ce sens où ils exercent un pouvoir en dehors de celle de la sphère de l'État (Ibid., p.13).

Malgré la place qu'occupent ces firmes aujourd'hui dans le processus migratoire, certains auteurs relèvent qu'il y a un problème quant à l'exercice de leurs fonctions. On a tout d'abord le secteur de la fraude. C'est le cas de l'Association du Barreau Canadien (2017), qui va publier un rapport intitulé *Consultants et consultantes dans le domaine de l'immigration* (Association du Barreau canadien, section du droit de l'immigration, 2017) faisant état de la faiblesse de la réglementation se trouvant derrière la fonction de consultants en immigration. Selon eux, on est en face de non-juristes pratiquant le droit de l'immigration, ce qui, sur le long terme, peut avoir un impact sur l'intégrité du système d'immigration dans sa totalité (Association du Barreau

---

<sup>6</sup> « Accès Canada », Wikipédia, <https://www.accscanada.com/fr/notre-firme/qui-sommes-nous.html%20Acc%C3%A8s%20Canada,%20section>, page consultée le 2 Octobre 2023.

canadien, section du droit et de l'immigration, 2017, p.1). Ceci est expliqué du fait que la présence de courtiers hors du territoire canadien pourrait causer non seulement un problème d'incompréhension dans la langue utilisée, mais également cacher une méconnaissance des rouages du système juridique canadien. Les personnes migrantes potentielles pourraient ainsi considérer à tort les informations du consultant comme étant fiables sans pouvoir en vérifier la légitimité. Le Barreau met également en avant la non-capacité du CRCIC de pouvoir agir sur ce qu'ils appellent les « consultants fantômes » que sont les non-membres du CRCIC qui exercent dans l'illégalité malgré le nombre de plaintes reçues à leur sujet (Ibid., p.6). Ceci s'explique par le fait que plusieurs d'entre eux exercent en dehors du Canada, ce qui rend d'autant plus la tâche difficile en matière de retraçage et la reddition de comptes. Enfin, le Barreau souligne le problème de changements continuels du droit à l'immigration. En effet, les connaissances en droit constituent le cœur du travail de consultant, donc sans cette connaissance à jour, il n'y a aucune base solide qui puisse servir de manière fiable en guise d'accompagnement, puisque les conseillers doivent être à l'affût de tout changement concernant une loi ou un programme visant un groupe de personnes afin d'en informer leur clientèle.

Les consultants en immigration ou encore les tiers partis sont des structures vers lesquelles les futurs immigrants peuvent s'adresser afin d'obtenir une aide dans leur processus d'immigration. D'après la loi sur l'immigration, au Québec, un consultant en immigration s'entend d'une personne physique qui, à titre onéreux, conseille, assiste ou représente une autre personne relativement à une demande présentée au ministère en vertu de la Loi sur l'immigration au Québec (Législation Québec, chapitre I-0.2.1). Cette assistance se fait moyennant une somme d'argent et la qualité du service reçu peut varier d'un prestataire à un autre. Ceci s'explique par le fait que certains consultants ne disposent pas de toutes les compétences requises pour servir de guide à ces immigrants, ou encore usent de leur manque de connaissance du système de loi dans le pays pour leur soutirer de l'argent. Et ces actes entraînent directement des répercussions sur les personnes immigrantes qui peuvent voir leur demande rejetée ou encore peuvent faire face à des accusations de fraude.

L'organisme de réglementation des consultants en immigration est le CRCIC, reconnu par le ministère de l'Immigration et de la Citoyenneté. La création de ce collège fait suite à la décision de la Cour suprême dans l'affaire *Law Society of British Columbia c. Mangat* concernant une compagnie d'immigration du nom de Westcoast. Cependant la création de ce collège soulève un grand nombre d'interrogations telles que le statut de ce conseil sur le plan constitutionnel. Selon le Barreau du Québec, ce conseil serait plutôt assimilable à « un ordre professionnel qui

[est délégataire] de puissance publique et [occupe] des fonctions diversifiées relatives notamment au contrôle de la qualité de l'acte professionnel et à l'admission à l'exercice de la profession » (Mémoire comité consultatif sur les consultants en immigration 2003, p.4).

Jusqu'en 1995, il n'existait aucun encadrement de ces consultants. Maintenant, la nouvelle Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.R.C, 2001) donne au ministère de la Citoyenneté et de l'immigration des pouvoirs afin de déterminer qui peut ou ne peut pas représenter une personne devant le ministre, l'agent ou la commission ou faire office de conseil (Mémoire comité consultatif sur les consultants en immigration 2003, p 2). Malgré ce conseil, on constate l'absence de lois fédérales pour réglementer les consultants en immigration. Ces conseillers font également l'objet d'un acharnement de la part des avocats qui estiment être les plus compétents en matière de conseils d'immigration. Dans cette industrie, on a ainsi d'un côté un ensemble d'avocats (Barreau du Québec) qui craignent le non-professionnalisme des consultants et déplorent leur absence de formation en droit. Ils estiment que le gouvernement devrait revoir leurs critères de reconnaissance et dénoncent également leurs frais de consultation onéreux qui contribuent à la naissance de consultants fantômes. De l'autre, on a les consultants qui, pour la plupart, ne sont pas des avocats, et qui estiment que la formation en droit n'est pas la seule issue pour une maîtrise du système de loi en matière d'immigration.

C'est dans cet échiquier complexe que nous avons choisi d'explorer le cas d'*Accès Canada*. *Accès Canada* est une firme d'immigration existante depuis maintenant quinze ans. Elle dispose d'une représentation dans onze pays du monde, plus précisément en Afrique. D'après son président Alain Guerrero dans une interview accordée au Faso.net<sup>7</sup> expliquera que « l'objectif visé par la firme est semblable à celui du gouvernement du Québec et du Canada qui est d'attirer les immigrants francophones non seulement dans la région du Québec, mais aussi au Canada ». Certains de ses bureaux se trouvent également près des ambassades et consulats canadiens, ce qui crée une certaine impression de liens directs avec le gouvernement fédéral. Dès lors, on voit une tentative de flouter les distinctions entre les objectifs de la firme et du gouvernement fédéral ou provincial en matière d'immigration. Avant même d'évoquer le sujet de l'intégration vu par cette firme, il est important de mettre à jour cette confusion qui semble exister sur le rattachement de cette firme au gouvernement fédéral ou alors au gouvernement provincial. Et

---

<sup>7</sup> Le Faso.net, « Accès Canada, 700 mille emplois pour candidats à l'immigration, <https://lefaso.net/spip.php?article35462>



c'est ce flou qu'utilise la firme pour entretenir et surtout maintenir sa clientèle qui pour la plupart est une population vulnérable.

Or, la firme ne s'arrime pas réellement aux désirs du gouvernement provincial québécois. Dans la section du site dédié au choix d'*Accès Canada*, tout porte à croire que cette firme dirige le choix de ces clients vers d'autres régions du Canada que le Québec en utilisant l'argument de la langue ou alors celui des impôts. À titre illustratif on a des allégations telles que :

*Dans les autres provinces du Canada, les communautés francophones se renforcent de plus en plus. Statistiques Canada a noté, par exemple à l'extérieur du Québec, une hausse du nombre de personnes ayant déclaré le français comme langue maternelle. En 2011, selon la même source, les 77% des personnes hors Québec qui ont déclaré parler le français à la maison (le plus souvent ou régulièrement), résidaient au Nouveau-Brunswick ou en Ontario. Statistique Canada a surtout rappelé que la présence du français continue de croître dans les provinces de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Cette présence remarquable et progressive des communautés francophones dans les provinces hors Québec ajoutée aux données récentes en matière économique et d'impôts offrent désormais aux nouveaux arrivants un plus grand éventail de choix de destinations en matière d'immigration au Canada. (Accès Canada, « Choisir Accès Canada ou la voie gouvernementale », 2023.)*

En matière de fiscalité, ils n'hésiteront pas à mettre de l'avant le caractère onéreux de résider au Québec : « *En matière de taxes et d'impôts, le Professeur de fiscalité, Luc Godbout a constaté dans une de ses études que le Québec a déjà les impôts les plus élevés dans presque tous les domaines de la fiscalité du Canada* » (Accès Canada « Choisir Accès Canada ou la voie gouvernementale », 2023).

En matière d'intégration, concernant le domaine de l'emploi, il est plutôt flagrant de constater sur le site de la firme ou alors sur les différents articles de presse se trouvant également sur le site, que les dirigeants de cette firme se montrent très optimistes en matière d'intégration de leurs clients. Dans une interview accordée au Faso.net pour donner suite à l'ouverture d'un bureau d'*Accès Canada* au Burkina Faso en 2010, le président d'*Accès Canada* explique que puisque les taux de chômage variant d'une région à une autre au Canada, leur rôle consiste à orienter les candidats en fonction de leurs qualifications afin qu'ils réussissent leur intégration économique, ce qui pour eux marque le début d'une intégration parfaite. Cette affirmation laisse juste sous-entendre qu'en fonction des qualifications d'un candidat, l'opportunité s'offre à tout un chacun de pouvoir trouver de manière rapide un emploi avec l'aide de la firme. Elle laisse aussi présupposer un accompagnement sur le terrain ou, du moins, des liens privilégiés sur le terrain qui permettront une meilleure intégration au marché du travail. Or, comme nous l'avons

vu dans la section précédente, l'intégration au marché du travail est en réalité beaucoup plus complexe et compliquée et relève de nombreux acteurs et programmes, parfois méconnus ou sous-utilisés.

Cette intégration économique apparemment facilitée par la firme n'est en aucun cas garantie. La firme passe ainsi sous silence ou tout du moins minimise la réalité que la plupart des diplômés (39,5%) ou des compétences acquises (51,8%) à l'extérieur ne sont pas tous reconnus au Québec (MIFI, 2016), ce qui oblige la plupart des immigrants à se reconvertir dans un domaine autre que leur domaine de base. Les nouveaux arrivants doivent ainsi souvent retourner sur les bancs de l'école ou se rabattre vers un secteur secondaire, c'est-à-dire, qui exige moins de qualifications (Piore, 1979). Avec de tels propos, on constate qu'on a une réalité qui est alors caché au bénéfice de la firme qui cherche à obtenir de potentiels clients immigrants, laissant une impression d'une certaine facilité en matière d'employabilité une fois sur place. Ceci ne peut en aucun cas favoriser une bonne intégration économique si la réalité n'est pas décrite dans son intégralité. On note alors un manque de transparence sur les défis liés à l'employabilité au Québec de la part de ces firmes.

Ensuite, sur le site d'*Accès Canada*, on constate que la partie dédiée aux services d'assistance à l'arrivée pour faciliter l'intégration n'est disponible que pour les clients souhaitant obtenir un logement dans les locaux de la firme (*Accès Canada*, « services d'assistance à l'arrivée », 2023). Force est de constater que l'accompagnement tel que les conseils sur les abonnements portables, les démarches pour les inscriptions des enfants, le choix de quartier pour le logement, l'assistance pour les démarches liées au permis d'étude, ou les orientations et informations pour les systèmes de prêt pour les bourses d'études ne sont offertes qu'aux clients qui désirent réserver un appartement avec *Accès Canada* (*Accès Canada*, « Services d'assistance à l'arrivée », 2023). L'intégration est alors vue comme un bien de luxe, plutôt qu'une préoccupation socio-politique réelle. Cela laisse une autre partie de la clientèle de la firme qui n'a pas forcément les moyens de s'offrir ce service précis d'*Accès Canada* dans l'embarras, avec une information incomplète, mais la livre également à elle-même une fois arrivée sur place. Dans ce cas précis, le profit de la firme est clairement mis en avant aux dépens des nouveaux arrivants. C'est la confusion quant au rôle exact de la firme, le flou qui est entretenu sur son statut réel par rapport au gouvernement, qui crée des attentes de la part de sa clientèle et qui fait également aussi en sorte que se plaindre soit sûrement une option peu considérée, puisque les candidats émettent des réserves sur les impacts que cela aurait sur leur demande

d'immigration. Il en résulte une impunité de la firme, qui bénéficie de cette opacité et du flou concernant ses liens avec le système d'immigration canadien et québécois.

Évidemment, pour les immigrants d'*Accès Canada* ne pouvant pas s'offrir ces appartements ou pour tous les autres ne transigeant pas avec cette firme, des sites sont mis à disposition pour s'auto-informer afin de se préparer aux réalités du terrain. Ces sites sont disponibles sur la page du ministère de l'Immigration du Québec, mais ils ne sont pas nécessairement faciles à trouver et à consulter à distance et nécessitent quand même des explications sur certains aspects importants de la vie québécoise.

Concernant les personnes immigrantes désireuses de poursuivre leurs études au Canada, la partie du site d'*Accès Canada* dédiée à ces personnes décrit le système éducatif comme étant complètement ouvert à tous, ce qui suggère une intégration facilitée. On retrouve des affirmations telles que : « Important : Avoir un permis d'étude permet de travailler 20h par semaine au Canada pendant les sessions à temps plein et pendant les congés. Grâce à cette opportunité, bien des étudiants couvrent la majorité de leurs dépenses en travaillant et en étudiant en même temps. Le salaire minimum au Québec est de 12 dollars par heure ou 1 040 dollars brut par mois à temps partiel. » (Accès Canada, « Autres services accès Canada », 2023). Non seulement ces informations sont obsolètes (le site n'a vraisemblablement pas été mis à jour depuis 2012), induisant les personnes immigrantes dans l'erreur, mais elle est sujette à de nombreuses interprétations dans la mesure où certains peuvent le considérer comme un moyen de pouvoir peut-être pourvoir leurs frais de scolarité par le biais de ce travail. En effet, les étudiants étrangers n'ont disposé qu'en 2022<sup>8</sup> du droit de travailler à temps plein pendant leurs études, tous programmes confondus dans une optique de répondre aux enjeux de main-d'œuvre dans la province du Québec et ce droit prendra fin le 31 décembre 2023. Avant ça, ils n'étaient autorisés qu'à travailler 20h sur campus ou hors campus en fonction des exigences de leur permis d'étude et pouvaient se permettre de travailler à temps plein que pendant les congés.

Affirmer également que travailler à temps plein permet de couvrir les dépenses est plutôt utopique sachant que le salaire cité sur le site est celui brut et non le salaire net obtenu après le dénuement des impôts. En plus de cela s'ajoute le fait que le permis d'étude ne donne pas droit au Régime d'assurance maladie du Québec qui fait que les frais de consultation sont aux frais des étudiants ainsi que les charges connexes comme le transport, les frais de logement et les

---

<sup>8</sup> <https://immigrantquebec.com/fr/actualites/les-etudiants-etrangers-pourront-travailler-plus-de-20-h-par-semaine/>

frais de téléphone mensuels dans un contexte où le Québec connaît une crise du logement, mais aussi une augmentation du coût de la vie en général.

*Accès Canada* reste une société avec des objectifs et des chiffres à atteindre afin de permettre le bon fonctionnement des employés et de la firme. C'est dans cette visée qu'elle vend une version idéalisée de l'intégration au Canada et suggère à tort une vie facilitée au Canada. Mais les réalités se situent à un autre niveau, ce qui ne facilite pas l'intégration des nouveaux arrivants au Québec. En effet, elle ne parle pas vraiment de la particularité du système d'immigration et fait fit de la langue qui constitue une composante majeure de l'interculturalisme voulue au Québec.

### 3.3 L'INTÉGRATION SELON LES PERSONNES IMMIGRANTES

Comme nous avons pu le voir, la notion d'intégration peut varier d'un acteur à un autre. Le gouvernement, les acteurs locaux, les organismes communautaires mettent en œuvre des stratégies d'intégration pour aider les personnes immigrantes à s'intégrer le plus facilement et le plus rapidement possible. Mais malgré la présence de tous ces acteurs et outils, ces stratégies d'intégrations ne sont pas toutes utilisées par les personnes immigrantes. Dans cette dernière partie, nous nous attarderons sur les défis à l'intégration tels que relevés par les immigrants africains au Québec au sein de diverses études scientifiques qualitatives publiées ces dernières années.

Les personnes immigrantes n'arrivent pas toutes au Québec dans les mêmes conditions et ne rencontrent pas toutes les mêmes réalités. La plupart des personnes migrantes adoptent ainsi des stratégies individuelles d'intégration. Pour mieux comprendre celles-ci, nous résumerons sommairement celles relevées dans des sources secondaires détaillant des études de terrain où des personnes immigrantes ont pu relater leur parcours.

Le défi d'intégration le plus évoqué dans nos sources est celui de l'intégration professionnelle. Dans le cadre du mémoire de Boubacar Diallo (2013), les interviewés vont la plupart affirmer qu'ils ont essayé deux démarches d'intégration professionnelle à savoir celle formelle et informelle. Diallo définit la démarche formelle par le dépôt de CV sur les lieux de travail, ou encore la réponse à des annonces sur le web qui n'ont pas vraiment été des sources d'emploi pour les immigrés. La démarche informelle, quant à elle, renvoie aux réseaux sociaux, et c'est là que les démarches semblent plus fructueuses pour se trouver un emploi pour les participants.

En effet, ces derniers ont admis avoir eu un emploi stable avec un revenu qui leur permettait de faire des prévisions dans l'avenir par le biais d'une de leur connaissance. Dans celui de Geneviève Coté-Therrien, sur les trois couples participant à son enquête (6 personnes interviewées), toutes ont affirmé avoir eu des difficultés sur le plan professionnel et ont remis en cause les ressources offertes par le gouvernement en matière d'emploi. La majorité a admis avoir subi de la discrimination lors de leur recherche d'emploi dû à leur couleur de peau ou à leur accent. Certains ont relevé que lorsqu'ils se sont tournés vers les ressources de l'État, comme « Emploi Québec », ils ont eu droit à des conseillers peu patients et parfois pas très courtois envers eux.

Christine Nikuze (2011, p.72), dans son mémoire, soulève le problème des étudiants étrangers en recherche d'emploi avant et après l'obtention de leur diplôme. Deux points très importants sont à retenir dans le cadre de ces répondantes concernant l'intégration professionnelle : la non-reconnaissance des acquis extérieurs et la question de la discrimination dans la recherche d'emploi. En effet, ses participantes (total de 10 répondantes) avouèrent avoir eu de la difficulté à trouver un emploi même après avoir obtenu la citoyenneté ou un diplôme canadien. Pour elles, le problème de l'emploi a été un cycle continu dès le début de leurs études, car elles n'étaient pas autorisées à travailler hors campus. Même une fois le diplôme obtenu, elles ont dû faire face à une discrimination dans leur recherche d'emploi, tout en souffrant d'un manque d'expérience canadienne, demandé par un grand nombre d'employeurs, vu les contraintes de leur visa.

Il est important de rajouter que cette discrimination, même dans les petits boulots, les répondantes de Nikuze avouèrent en avoir été victime à cause de leur statut migratoire. Ces dernières avaient des diplômes extérieurs qu'elles n'ont pas pu faire reconnaître au Québec (p.72). Elles n'ont pas pu intégrer un domaine en accord avec leurs formations ; ce qui nous ramène au problème de reconnaissance des formations extérieures que nous avons évoqué plus haut. Ces derniers se retrouvent à se rabattre sur des emplois qui n'ont pour la plupart aucun rapport avec leurs compétences pour subvenir à leurs besoins quotidiens.

Bien que les répondantes de Nikuze possèdent toutes des diplômes universitaires, elles se retrouvent aujourd'hui à travailler pour des organismes communautaires avec des salaires pas très compétitifs et pour plusieurs des contrats de travail temporaires (p.75). Elles ont, pour quelques-unes d'entre elles, réussi à trouver des emplois dans la fonction publique, mais malgré des qualifications universitaires obtenues à l'étranger, elles ont dû d'abord commencer au bas de l'échelle (p.77). Cet argument est illustrable par le fait que le taux de surqualification de la

population immigrante était de 28,9% en 2020. Ce qui correspond à 709 400 personnes surqualifiées (MIFI,2020, p.21). En matière d'intégration individuelle, beaucoup de personnes immigrantes ont dû soit refaire l'équivalent de leur formation de base dans une université québécoise, soit se reconvertir dans un autre domaine différent de leur domaine de base qui leur offrait plus de chance en matière d'emploi (p.68). Ces reconversions demandaient évidemment des moyens financiers élevés, vu la cherté de l'éducation au Québec pour les personnes immigrantes.

Concernant l'intégration sociale, Arthur Noel (2006, p.90) expose dans son mémoire le mariage mixte comme stratégie d'intégration sociale relevée par certains de ces répondants. Pour les personnes immigrantes qu'il a rencontrées, le mariage constituait une réelle ouverture pour mieux cerner les rouages de la société québécoise. Cette union amènerait les personnes immigrantes à se fondre plus aisément et plus rapidement dans la société d'accueil, car elle créerait un réseau social mixte, c'est-à-dire composé d'individus de la société d'origine, mais également de sa société d'accueil. On peut imaginer que ce réseau peut constituer une porte d'ouverture vers plusieurs domaines de la société, comme l'emploi ou la compréhension plus aisée des valeurs locales.

En plus de ces unions mixtes comme stratégie individuelle d'intégration, on peut compter le rabattement sur la communauté d'origine. Plusieurs immigrants se retrouvent seuls une fois arrivés au Québec et vont trouver refuge dans les associations de leurs communautés d'origine. Ces retrouvailles chez la personne immigrante favorisent la naissance d'un sentiment familial qui lui permet non seulement de retrouver ses repères, mais aussi de faciliter son intégration par le biais d'expériences passées. Concernant l'intégration sociale, en plus du repli sur la communauté d'origine, on peut également citer comme stratégie individuelle le repli sur les communautés religieuses, notamment les églises comme c'est le cas des répondants de Geneviève Coté-Therrien (2022), qui ont avoué avoir réussi leur intégration grâce aux églises. Ils ont su trouver réponse à leurs questions au sein de ces communautés religieuses et y sont même devenus des bénévoles afin de pouvoir aider à leur tour.

Concernant l'accès aux soins de santé, la question des réseaux va démontrer son importance dans l'étude de Lie Xue (2007, p.21) où elle démontre que les personnes immigrantes vont avoir recours à un ami ou à une connaissance pour avoir accès aux soins de santé. Ce recours à un parent ou à un ami se matérialise sous forme d'aide financière ou par un besoin de renseignements. D'après le même auteur, ce réseau va également permettre aux personnes

immigrantes de trouver un logement soit en matière d'aide financière soit en matière de logement.

On peut constater que les réponses données par les personnes immigrantes en comparaison aux éléments mis en avant par l'interculturalisme prôné par le gouvernement québécois ne vont pas de pair et que les réseaux communautaires semblent jouer un rôle plus important pour l'intégration que les ressources gouvernementales officielles, pourtant nombreuses.

En somme, force est de constater que les ressources du gouvernement ne sont pas vraiment mobilisées par les personnes immigrantes afin de réussir leur intégration de manière complète. Cette conclusion soulève un décalage important entre les stratégies et ressources importantes déployées par le gouvernement pour favoriser une intégration interculturelle réussie et les stratégies et défis d'intégration relevés dans notre court descriptif de points importants relevés dans la littérature secondaire dédiée aux expériences des personnes migrantes d'origine africaine. Comme nous avons pu le voir plus haut, dans la partie dédiée aux sources d'intégration au Québec, tout semble mis en œuvre sur tous les plans afin que les personnes immigrantes bénéficient de l'information exacte à l'endroit opportun. Mais ces ressources ne peuvent être efficaces que dans la mesure où les réalités des personnes immigrantes sont prises en compte dans leur mise en œuvre.

On constate que malgré le nombre de ressources qu'offre le gouvernement québécois, il persiste des freins importants à une intégration réussie comme le voudrait le gouvernement québécois. La reconnaissance des diplômes étrangers, ou l'adhésion au système de santé qui devrait être un droit pour toute personne, indépendamment de son statut, sont deux exemples probants.

## CONCLUSION

La question migratoire occupe une grande place au Canada, notamment au Québec. Face à l'augmentation de personnes immigrantes au pays, des projets de loi et des programmes politiques ont été créés pour favoriser une adaptation multidirectionnelle (Bilodeau, 2020).

Les personnes migrantes doivent passer à travers de nombreux processus avant d'arriver à bon port. Plusieurs passent par des agences d'immigration afin d'alléger leurs charges, mais également pour s'assurer de réussir le processus entamé. Ces entreprises d'immigration entretiennent des liens flous avec le gouvernement. Elles font l'objet d'une mauvaise publicité en raison de certaines d'entre elles qui profitent de la naïveté et du désespoir des nouveaux arrivants pour les escroquer et leur soutirer de l'argent sans leur garantir un visa ou une intégration réussie.

Une fois arrivées sur place, les personnes migrantes doivent face à des obstacles de tous types pour s'assurer d'une intégration réussie et aboutie. Mais afin de faciliter leur parcours migratoire, l'État met à leur disposition un ensemble de ressources dans l'optique de rendre moins pénible leur période d'adaptation et d'intégration.

L'objectif de ce travail était de mettre en avant la notion de l'intégration sous trois points de vue différents. Le premier point est de loin le plus important : il décrit les mesures prises par l'État québécois pour assurer un succès d'intégration à une perspective interculturelle. Nous avons vu que pour l'État québécois, la question de l'intégration revêtait une grande importance, et que plusieurs ressources ont été déployées à cette fin. Cette importance de l'intégration prend sens quand on comprend le rôle important que l'interculturalisme joue dans le rapport que le Québec entretient avec l'immigration, qui diffère du multiculturalisme canadien. Avec la décentralisation et la liberté de politiques en matière d'immigration, le gouvernement provincial va user de nombreux moyens pour permettre à la population d'origine africaine qui constitue 38,2% de la population immigrante québécoise (Bilan démographique du Québec, 2021, p.95) de jouir d'une intégration réussie au sein de sa société. Avec l'aide de partenaires formels comme les organismes communautaires ou les services publics, et de partenaires non formels, comme les milieux communautaires, le gouvernement met en œuvre des stratégies d'intégration à partir de ressources mises à la disposition des personnes immigrantes.



En seconde partie, nous avons différenciés ces mesures d'intégration sociale avec la vision utilitariste de l'intégration telles que déployées par les firmes privées en immigration. Accès Canada a pu servir ici d'exemple illustratif. On a pu constater que le maintien d'un fou entourant la nature des firmes et leurs liens exacts avec le gouvernement leur état profitable et que leurs profits importaient plus pour eux que la question de l'intégration de leur clientèle au sein de la société québécoise.

En dernière partie, nous avons souhaité contraster rapidement, à partir de quelques sources secondaires témoignant des expériences des immigrants afro-descendants au Québec, les mécanismes formels d'intégration du gouvernement provincial avec les défis d'intégration relevés par les personnes immigrantes elles-mêmes. Cela a permis de relever que les personnes migrantes ne sont pas passives et vont user de leurs moyens propres pour favoriser leur intégration, puisque les mécanismes formels semblent insuffisants pour assurer une intégration sociale et professionnelle réussie.

L'interculturalisme voulu par le Québec en réponse au multiculturalisme canadien se décrit comme un modèle du vivre ensemble entre les nouveaux arrivants et les populations existantes. Il prône le vivre ensemble et les interactions entre les individus de cultures différentes. Cet idéal, qui souhaite théoriquement éviter les inégalités et qui est mis en place au travers de différents plans d'action et de politiques, se heurte dans les faits à un terrain difficile, où les préoccupations des personnes immigrantes (accès à la santé et reconnaissance de diplômes et de compétences) sont d'un autre ordre et reléguées au second plan. Afin d'y parvenir, ou du moins viser une majorité de nouveaux arrivants, ce modèle devrait revoir son plan d'action. Certaines réalités locales québécoises (intégration professionnelle et économique) forcent les personnes immigrantes à se replier sur leurs communautés d'origine pour survivre, ce qui mène de plus en plus au communautarisme. En plus de cela, on constate que les enjeux liés à l'interculturalisme présentent vraiment une plus grande importance au détriment des réels besoins des personnes immigrantes africaines. Conserver la culture locale reste importante, mais ce concept a quand même pour rôle de les intégrer dans la société d'accueil et ce qui n'est pas le cas dans la pratique. Au prisme de notre revue de littérature, nous croyons que pour viser une intégration optimale, un plan d'intégration provincial devrait être moins axé sur la question de la conservation de la langue française, propre à l'interculturalisme, et beaucoup plus sur l'intégration socioprofessionnelle et économique.

## BIBLIOGRAPHIE

Abella, Irving and Petra Molnar. (2020). *Refugees to Canada*. The Canadian Encyclopedia, Historica Canada. [www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/refugees](http://www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/refugees). Accessed 08 March 2023.

Addi Ella Maria Lauraine Kouamé (2021). *Catégorie d'admission et salaires des immigrants d'origine africaine en Ontario et au Québec*. Mémoire, Ottawa (Ontario, Canada), Université d'Ottawa.

Accès Canada (2023), <https://www.accesscanada.com/>

Bachelier, Paul, Shields, John, Preston, Valerie (2023). *Le rôle des différents acteurs dans le processus d'accueil et d'intégration des immigrants au Québec*. Toronto Metropolitan University. Report. <https://doi.org/10.32920/23929053.v1>

Blain, Marie-Jeanne, *Portrait de l'intégration en emploi de personnes immigrantes au Québec - Expériences et points de vue croisés sur les obstacles systémiques [...]*, Montréal, Commission des partenaires du marché du travail ; Comité consultatif pour les personnes immigrantes, 2018, 1 ressource en ligne, Collections de BAnQ.

Begag, Azouz (2003). *L'intégration*, Paris, Le cavalier bleu, 122 p. (Idées reçues)

Boucher, M. (2007). *Les théories de l'intégration à l'épreuve de la régulation sociale*. Vie sociale, (2), 23-43.

Boudebat, B. et Boulet, M. (2016). *L'intégration des immigrants au marché du travail à Montréal : défis, acteurs et rôle de la Métropole*, Rapport de projet Cirano

Bouchard, G. (2012). *L'interculturalisme. Un point de vue québécois*, Montréal, Éd. Le Boréal

Bouarbat, B et Ebrahimi, P (2016). *L'intégration économique des jeunes issus de l'immigration au Québec et au Canada*. Cahiers québécois de démographie, 45 (2), 121-144. <https://doi.org/10.72002/1040392ar>

Chicha, M., et Charest, É. (2008). *L'intégration des immigrés sur le marché du travail à Montréal : politiques et enjeux*, Choix. Elles IRPP, vol.14, no 2. Cim, Alexandra Froelich et Lenoir, Annik. (2012). *Les relations école-famille issues de l'immigration en région; le cas de Sherbrooke : l'état de la recherche*, dans VatzLaaroussi, Michèle, Bernier, Estelle et Guilbert, Lucille. (2012), Les collectivités locales au cœur de l'intégration des immigrants. Questions identitaires et stratégies régionales, Canada, PUL.

Chouinard, M. et Pelletier, L. (1983). *Aperçu historique de la politique d'immigration canadienne*. Cahiers québécois de démographie, 12(2), 201–206.

Collège de Conseil en Immigration et en Citoyenneté à l'adresse suivante : <https://college-ic.ca> (page consultée le 13 février 2023).

CICC, Définition, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/representant-immigration-citoyennete/choisir/autorise.html> , page consultée le 25 février 2023.

CICC, Objectif du CICC, <https://www.college-ic.ca/protection-du-public/trouver-un-consultant-en-immigration?l=fr-CA> , page consultée le 25/02/2023.

Chevalier, Serge, *Portrait montréalais des besoins de la population et du milieu communautaire - Une équation à revoir !* Montréal, Réseau Alternatif et Communautaire des organismes en santé mentale de l'île de Montréal (RACOR en santé mentale) ; Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM), 2013, 1 ressource en ligne, Collections de BAnQ.

Conseil du patronat du Québec (2022). *Livre blanc sur l'immigration*. Portrait et solution. Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque nationale du Canada.

Coté-Therrien, Geneviève (2022). *Epreuves de l'immigration vécues par les couples originaires d'Afrique subsaharienne francophone*. Mémoire, Montréal (Québec, Canada), Université du Québec à Montréal.

Choquet, S. (2016). *L'interculturalisme québécois : un modèle alternatif d'intégration*, Les Politiques Sociales, vol. 3-4, n°3-4, 23-37.

Coulon, Alain. (1992). *L'École de Chicago*. Paris : Presses Universitaires de France, 127 p.

Cousineau, J. M., & Boudarbat, B. (2009). *La situation économique des immigrants au Québec*. Relations industrielles, 64(2), 230-249.

Daniel, D. (2003). *Une autre nation d'immigrés : la politique d'immigration du Canada au 20<sup>e</sup> siècle*. Vingtième siècle, (1), 33-46.

Diop, Djibril. (2008). *Émigration africaine en Amérique du Nord : l'exemple canadien, un cas à part*. In : Hommes et Migrations, n°1274. L'espace caribéen : institutions et migrations depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. 168-180.

Dionne Charest, Antoine (2019, 16 Juillet). *Qu'est-ce que l'interculturalisme*, La Presse. <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2019-08-16/qu-est-ce-que-l-interculturalisme>

Dirks, Gerald E. (2020). *Politique d'immigration au Canada*. L'Encyclopédie Canadienne, Historica Canada. [www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/politique-dimmigration-1](http://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/politique-dimmigration-1). Date consulté : 07 mars 2023.

Durkheim, Emile. (1930). *Le suicide : Étude de sociologie*. Paris : Presses Universitaires de France, 444 p.

Durkheim, Emile. (1963). *L'éducation morale*. Paris : Presses universitaires de France, 242 p.

Dirks, E Gerald. (2006). *Politique d'immigration au Canada*. Dans L'encyclopédie canadienne. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/immigration-policy>

Ferhi, S. (2013). *Immigration maghrébine au Québec : quelle intégration ?* Migrations société, 146(2), 29-48.

Fleury, C. (2005). Victor Piché et Céline LeBourdais (dirs), *La démographie québécoise : enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2003, 319 p. *Recherches sociographiques*, 46(1), 169-172.

Girard, M., Smith, M., & Renaud, J. (2008). *Intégration économique des nouveaux immigrants : adéquation entre l'emploi occupé avant l'arrivée au Québec et les emplois occupés depuis l'immigration*. *Canadian Journal of Sociology/Cahiers canadiens de sociologie*, 33(4), 791-814.

Hambye, P., & Romainville, A. S. (2014). *Apprentissage du français et intégration. Des évidences à interroger*. *Langage et société* n°152, 140-142.

Immigration Act, 1976-77, c. 52, s. 1

Institut de la Statistique du Québec. (2023, 31 Mars) *L'Immigration*. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/tableau-statistique-canadien-limmigration.pdf>

Jacob, A. (1993). Compte rendu de Dominique Schnapper, *La France de l'intégration : sociologie de la nation 1990*, Paris, Gallimard, 1991, 374 p., *Cahiers de recherche sociologique*, (20), 240–243.

Ka, Mamadou. (2007). *L'immigration francophone au Manitoba, 2000-2006 : un profil statistique*. *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, volume 19, numéro 2, p. 119–139. <https://doi.org/10.7202/029554ar>

Keith, Sheldon. (2008). Review of *Qu'est-ce que l'intégration ?* par Dominique SCHNAPPER, Paris : Éditions Gallimard, 2007, 238 p., ISBN : 978-2-0703-3642-5. ») *Relations industrielles / Industrial Relations*, volume 63, numéro 4, p. 787–789. <https://doi.org/10.7202/019553ar>

Khellil, Mohand. (1997). *Sociologie de l'intégration*. Paris : Presses Universitaires de France, 127 p.

Lindsay, C., & Almey, M. (1970). Statistique Canada. 2004. *La communauté africaine au Canada*, 2001, *Profils de communautés ethniques au Canada*, (89-621).

Lindsay, C. (2001). *La communauté africaine au Canada. Profil de communautés ethniques au Canada*. Statistique Canada. [https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-621-x/89-621-x2007010-fra.pdf?st=n3tq\\_mKC](https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-621-x/89-621-x2007010-fra.pdf?st=n3tq_mKC)

Labelle, Micheline (2014). « *Qu'est-ce que l'intégration dans le contexte de la mondialisation ?* » (2015). Conférence d'ouverture du colloque. » In ouvrage sous la direction de Rachad Antonius et Amany Fouad Salib, *Colloque sur l'immigration à Laval. De l'accueil à l'intégration : diagnostic, parcours et expériences*. Actes du colloque du 14 Octobre 2014, Carrefour d'intercultures de Laval (CIL). Montréal : Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté, UQAM, Les Cahiers du CRIEC, no 38, pp. 9-20. 85pp

Labelle, Micheline (2008), *Les dimensions d'intégration des immigrants [...]*, Montréal, CRIEC, Observatoire international sur le racisme et les discriminations, UQAM, 1 ressource en ligne, Collections de BAnQ.

Li, Ps (2003). *Déconstruire le discours canadien sur l'intégration des immigrants*. Int. Migration et intégration 4, 315-333. <https://doi.org/10.1007/s12134-003-1024-0>

Loi de 1976 sur l'immigration, <https://quai21.ca/recherche/histoire-d-immigration/loi-sur-l-immigration-de-1976>, page consultée le 08/03/2023.

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. (2022) *Plan d'immigration du Québec*. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/plan-immigration/PL\\_immigration\\_2022\\_MIFI.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/plan-immigration/PL_immigration_2022_MIFI.pdf)

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. (2020). *Les personnes immigrantes et le marché de travail Québécois*. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/immigration/publications/fr/recherches-statistiques/ImmigrantsMarcheTravail2020.pdf>

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. (2016) *Fiche synthèse sur l'immigration au Québec*. Gouvernement du Québec. [http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/FICHE\\_syn\\_an2016.pdf](http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/FICHE_syn_an2016.pdf)

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. (2017) *Présence et portraits régionaux des personnes immigrantes admises au Québec de 2006 à 2015*. Gouvernement du Québec.

[http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherchesstatistiques/PUB\\_Presence2017\\_admis\\_Qc.p](http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherchesstatistiques/PUB_Presence2017_admis_Qc.p)

Mémoire, *Comité consultatif sur les consultants en immigration*, Montréal, Barreau du Québec, (Service de recherche et de législation), 2003, ressource en ligne, Collections de BANQ.

Naidoo, Josephine C. (2020). *African Canadians*. The Canadian Encyclopedia, Historica Canada. [www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/africans](http://www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/africans). Accessed 08 March 2023

Oyeniran, Channon. (2021). *L'histoire des Noirs au Canada : de 1960 à aujourd'hui*. L'Encyclopédie Canadienne, Historica Canada. [www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/l-histoire-des-noirs-au-canada-de-1960-a-aujourd-hui](http://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/l-histoire-des-noirs-au-canada-de-1960-a-aujourd-hui). Date consultée : 08 mars 2023.

Paquet Mireille, *La fédéralisation de l'immigration au Canada*.

Piché, Victor. (2016). « Mireille PAQUET, *La fédéralisation de l'immigration au Canada*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 299 p. » *Recherches sociographiques*, volume 58, numéro 1, janvier–avril 2017, p. 210–212. <https://doi.org/10.7202/1039947ar>

Piché Victor, (2021). « Caroline Dawson, *Là où je me terre*. Montréal, Éditions du Remue-ménage, 208 p., 17 », *Hommes & Migrations*, 2022/1 (n° 1336), p. 230-230. DOI : 10.4000/hommesmigrations.13839. URL : <https://www.cairn.info/revue-hommes-et-migrations-2022-1-page-230.htm>

Piché, Victor. (2016). *Immigration et intégration linguistique : vers un indicateur de réceptivité sociale*. Diversité urbaine, volume 16, numéro spécial, <https://doi.org/10.7202/1050947ar>

QUEBEC, *Accord Canada-Québec relative à l'immigration et à l'admission temporaire des aubins*, 1991

QUEBEC, *Accord Canada-Québec relative à l'immigration et à l'admission temporaire des aubins, Annexe A*, 1991

Reichhold Stephan, *L'action communautaire au service de la population ou de l'État*, Extrait de Nos diverses Cités, 2010

Reichhold, S. et A. Jacob, 2012. *Intégration des immigrants : un problème de ressources ou de finalités* Relations, no 757, p.36-37

Robert Jacques, *L'intégration vue du Québec*, 2005

Rocher, François & White, W Bob (2014). *L'interculturalisme québécois dans le contexte multiculturalisme canadien*. Institut de recherches en politiques publiques. Ottawa, Ontario.

Rhein, Catherine. (2002). *Intégration sociale, intégration spatiale*. L'Espace géographique, (tome 31), p. 193-207. DOI : 10.3917/eg.313.0193. URL : <https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2002-3-page-193.htm>

Statistique Canada. (2016). *L'immigration permanente et temporaire au Canada de 2012 à 2014*. Rapport sur l'état de la population du Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/91-209-x/2016001/article/14615-fra.htm>

Statistique Canada. (2017). *Immigration et diversité ethnoculturelle : faits saillants du Recensement de 2016*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/171025/dq171025b-fra.htm>

Statistique Canada. (2020). *La population noire au Canada : éducation, travail et résilience*. Série thématique sur l'ethnicité, la langue et l'immigration <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-657-x/89-657-x2020002-fra.htm>

Statistiques Canada. (2024). *Le mois de l'histoire des noirs 2024*, [Le Mois de l'histoire des Noirs 2024... en chiffres \(statcan.gc.ca\)](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-657-x/89-657-x2024001-fra.htm)

Segura, Eva. (2011). *L'interculturalisme québécois, alternative au multiculturalisme canadien ? Voie québécoise ou voix québécoise*. Humanisme et Entreprise N°305, 81-88. <https://www.cairn.info/revue-humanisme-et-entreprise-2011-5-page-81.htm>



Schnapper, Dominique (1991). *La France de l'intégration: sociologie de la nation en 1991*. Paris: Gallimard, 374 p.

Taïeb, Eric (1998). *Immigrés: l'effet génération: Rejet. Assimilation. Intégration d'hier à aujourd'hui*. Paris: Les éditions de l'atelier, 399 p.

Troper, Harold (2022). *Immigration to Canada*. L'Encyclopédie canadienne, Historica Canada. [www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/immigration](http://www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/immigration) .

Tiberj, Vincent (2015). « Tableau croisé », in Paugam Serge (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que Sais-Je ? ».